

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

**LE SAVOIR
POUR NOURRIR
LE MONDE**



Ordre des
AGRONOMES
du Québec



MISSION

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec est d'assurer la protection du public en contrôlant la qualité de l'exercice de la profession d'agronome.

VISION

Être l'organisme de référence et d'avant-garde en matière de professionnalisme et de compétences agronomiques.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

En 2021, l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) a présenté sa nouvelle planification stratégique.

Dans le but d'améliorer la capacité de l'organisation à répondre aux enjeux de notre secteur et d'assurer la pérennité de l'agronomie au Québec, le plan stratégique 2021-2024 s'articule autour de quatre axes :

- Maintenir la confiance du public;
- Se rapprocher des agronomes;
- Faire évoluer la profession en collaboration avec les agronomes;
- Consolider la gouvernance.

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2023.

Veuillez noter que le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec – 2023

Tirage:

65 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Cette publication a été réalisée par l'Ordre des agronomes du Québec.

Coordination:

Éric Dagenais

Révision:

Geneviève Morin

Conception et réalisation graphique:

Communications Isabo - isabo.ca

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 978-2-922380-40-8

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN: 1481-1820

TABLE DES MATIÈRES

Gouvernance

Rapport de la présidente	6
Rapport du vice-président	8
Rapport du directeur général	10
Conseil d'administration	12
Ressources humaines	19

Rapport des sections régionales

Abitibi-Témiscamingue — Nord-du-Québec	21
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	22
Estrie — Centre-du-Québec	23
Laurentides — Lanaudière	24
Mauricie	25
Outaouais	26
Capitale-Nationale — Chaudière-Appalaches	27
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	30
Montréal — Laval	31
Montréal	32

Activités de contrôle de l'exercice de la profession

Activités du Comité de la Formation des Agronomes	34
Activités relatives à la Reconnaissance des équivalences	35
Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences	37
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle	38

Activités relatives à l'indemnisation	39
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession	40
Activités relatives à l'inspection professionnelle	42
Activités relatives à la formation continue	47
Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic	51
Activités relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois professionnelles	55
Activités relatives au rôle sociétal de l'ordre et aux communications	56

Membres et comités

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre	58
Renseignements sur les membres inscrits au tableau au 31 mars 2023	60

Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec

Bénévoles des comités de l'ordre 66

États financiers

Rapport de la présidente du comité des finances et d'audit pour l'exercice terminé le 31 mars 2023	69
États financiers	71

PRÉSENTATION

Victoriaville, le 19 octobre 2023

Madame Nathalie Roy
Présidente
Assemblée nationale

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2023. Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Sonia Lebel

Victoriaville, le 19 octobre 2023

Madame Sonia Lebel
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2023. Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de l'Ordre des agronomes du Québec,

Martine Giguère, agronome

Victoriaville, le 19 octobre 2023

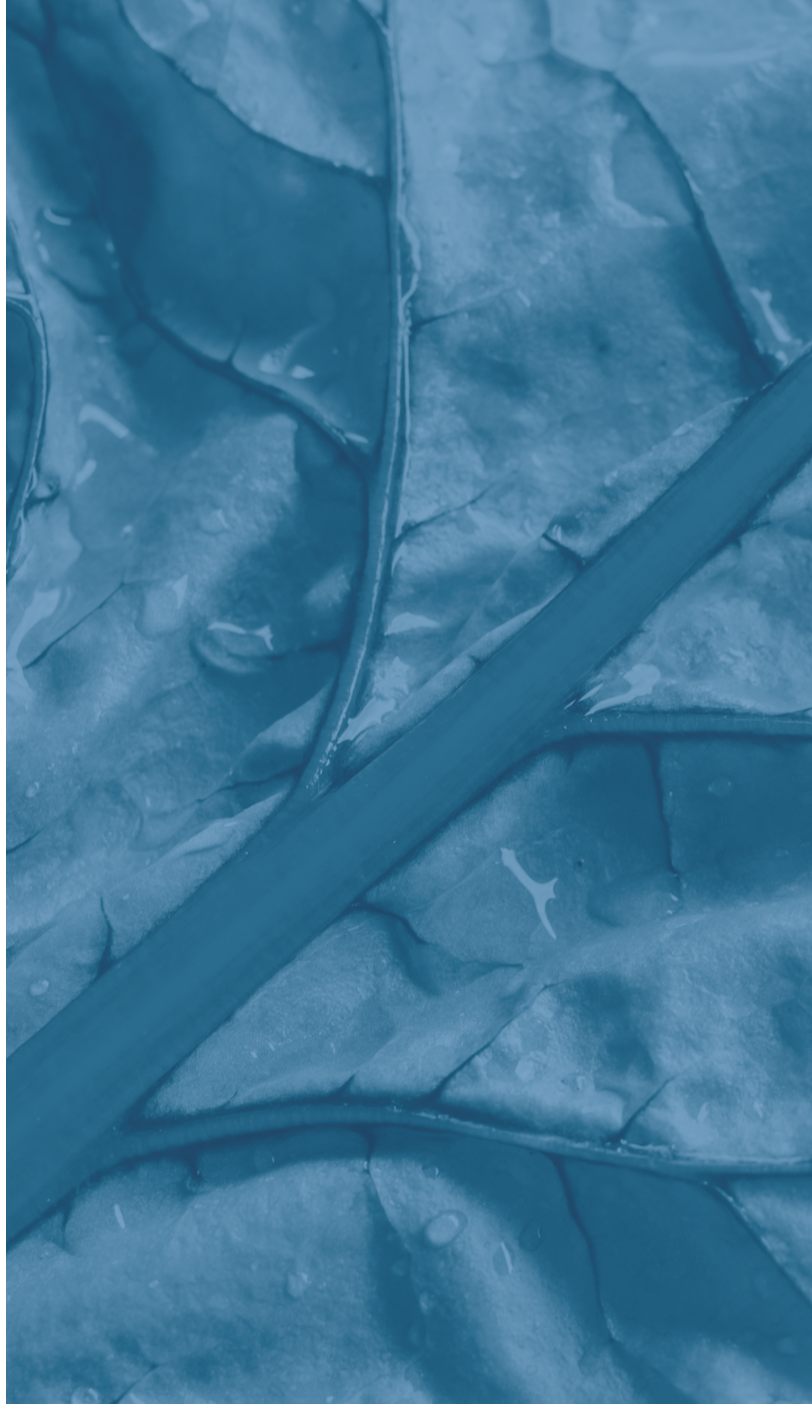
Madame Dominique Derome
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2023. Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Ordre des agronomes du Québec,

Martine Giguère, agronome



GOUVERNANCE



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



L'année qui se termine nous aura permis de renouer avec des activités en présentiel tout en continuant de tirer profit de notre expérience avec le mode virtuel afin de maximiser l'efficacité de notre travail. Nous sommes bien heureux d'avoir pu recommencer, entre autres, à participer à des activités dans les sections et de vous avoir accueillis en grand nombre au congrès de l'Ordre en octobre dernier.

Loi sur les agronomes

Depuis deux ans, l'Ordre travaille sur le projet de modernisation de sa loi professionnelle. Finalement, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a déposé le 1^{er} juin 2022 le projet de loi 41 (PL 41), qui est mort au feuillet. L'Ordre a accueilli favorablement le projet entre autres pour la modernisation du champ d'exercice et des activités professionnelles réservées.

L'Ordre avait enfin entre les mains les orientations du MAPAQ et pouvait y réagir. Il faut dire que certains éléments comme le champ d'exercice ou les activités professionnelles réservées reflétaient à quelques points près nos recommandations. Dans les semaines suivant le dépôt du PL 41, nous l'avons commenté et nous avons soulevé plusieurs interrogations aux responsables du MAPAQ. L'article 27 de la *Loi sur les agronomes* du PL 41 comportait plusieurs incohérences, entre autres pour la protection du public. Les discussions entourant la prochaine mouture du projet de révision doivent maintenant continuer avec l'ensemble des acteurs, alors qu'il est plus prioritaire que jamais de moderniser cette loi-cadre pour notre profession.

Mises à jour réglementaire

Dans les derniers mois, l'Ordre a mis en œuvre plusieurs chantiers de mise à jour réglementaire pour assurer la cohérence législative lors du dépôt potentiel d'une nouvelle version d'un texte de loi. Ainsi, plusieurs comités sont à pied d'œuvre. Parmi les comités en action, il y a celui sur la mise à jour du *Code de déontologie des agronomes*. L'Ordre a toujours mentionné vouloir mieux encadrer

l'apparence et le conflit d'intérêts par le code de déontologie en y ajoutant notamment des balises et de nouvelles modalités.

Comme le PL 41, sur les recommandations de l'Office des professions, venait également changer le mode électoral des administrateurs de l'Ordre, le comité de gouvernance de l'Ordre travaille à la mise à jour de son *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des agronomes du Québec et les élections de son président et de son vice-président*.

Le PL 41 annonçait aussi l'obligation de rédiger via l'*article 94 h du Code des professions*, un règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel. Les travaux en cours s'inscrivent dans la volonté des deux ordres de réaliser un partage d'activités fluide et flexible. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité des services en agriculture aux producteurs agricoles et de favoriser une meilleure utilisation des compétences professionnelles, et ce, dans le respect de nos missions de protection du public.

Le dernier projet de mise à jour concerne le *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes*. Il importe d'actualiser ce règlement datant du début des années 1980 afin d'améliorer la cohérence entre celui-ci et notre responsabilité en matière de vérification des compétences des agronomes.

L'Ordre souhaite avoir des outils et règlements modernisés afin de faciliter la mise en œuvre d'une nouvelle *Loi sur les agronomes*.

Matières résiduelles fertilisantes

Évidemment, d'autres activités sont venues ponctuer l'année à l'Ordre. Le débat médiatique concernant les matières résiduelles fertilisantes (MRF) en fait partie. L'Ordre a participé à l'émission *Enquête* et émis un appel à la prudence concernant l'épandage de MRF en provenance des États-Unis, particulièrement du Maine. En plus de demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de mieux outiller les agronomes qui œuvrent dans ce secteur d'activité en publiant des seuils pour encadrer les contaminants d'intérêt émergents comme les PFAS. À la suite de cette intervention, l'Ordre s'est joint aux chimistes et médecins vétérinaires pour réitérer son appel à la prudence. Depuis, l'Ordre a des rencontres fréquentes avec le MELCCFP. Cela nous a aussi permis de revoir le mandat de notre comité sur les MRF pour lui confier davantage de responsabilités entre autres celle d'agir comme comité consultatif et de veille. L'Ordre a d'ailleurs participé à la consultation publique sur le projet d'omnibus réglementaire du MELCCFP et déposé des commentaires en lien avec le *Règlement* sur les exploitations agricoles et le *Code de gestion des pesticides*.

Agriculture en littoral

En lien avec le ministère de l'Environnement, la mise en œuvre du *Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral* a soulevé de nombreuses questions de votre part. L'Ordre s'est impliqué étroitement avec le ministère pour permettre de vous rassurer concernant votre engagement légal lorsque vous avez à signer l'attestation du professionnel. De nombreux outils d'apprentissage ont aussi vu le jour pour aider les agronomes à accompagner les producteurs agricoles afin de s'assurer de la conformité réglementaire : formation sur les cultures de couverture en contexte d'agriculture de littoral, formation sur les bandes végétalisées en littoral, ligne directrice sur la fertilisation et l'élaboration d'un plan agroenvironnemental de fertilisation pour les superficies en littoral, liste de vérification de la conformité et nouvelles précisions sur la déclaration du professionnel.

Sondage Léger

Vous faites peut-être partie des 40 % d'agronomes ayant rempli le sondage Léger en juillet dernier. Des résultats vous ont été présentés dans le cadre d'une conférence lors du congrès 2022 de l'Ordre. Devant certains constats du sondage, notamment un faible sentiment d'appartenance à la profession et de fierté d'être agronome, l'Ordre entreprendra une série d'ateliers de consultation auprès de membres et présentera le résultat de cette réflexion collective au congrès 2023.

Formation continue obligatoire

Au cours du présent exercice, nous avons connu la première fin de période du *Règlement* sur

la formation continue obligatoire des agronomes, entré en vigueur en février 2021. L'Ordre a multiplié les messages et les interventions pour vous rappeler l'importance de remplir vos obligations de formation. Nous avons envoyé plus de 550 avis de défaut à des agronomes n'ayant pas terminé les heures de formations réglementaires. Au 31 mars 2023, quelque 130 agronomes en défaut avec ce règlement nous avaient avisés qu'ils ne renouvelleraient pas leur adhésion à l'Ordre. Il faudra attendre l'année 2023-24 pour avoir un portrait final de l'impact de la formation continue obligatoire sur leur inscription au Tableau de l'Ordre.

Remerciements

Enfin, je tiens à souligner le travail et le dévouement des membres du personnel de l'Ordre. Tout au long de l'année, ils ont gardé le bateau à flot avec rigueur et enthousiasme. Merci de contribuer à la réussite de l'Ordre!

Je remercie également les membres du Conseil d'administration pour leur dévouement et leur engagement. Les dossiers d'envergure et les nouveaux projets ne manquent pas et les administrateurs ont fait preuve de beaucoup de disponibilité, je les en remercie grandement. L'Ordre peut compter aussi sur l'apport de nombreux bénévoles. C'est un plaisir de travailler et faire avancer la profession avec vous.

Un merci particulier à Marina Vachon, conseillère juridique et secrétaire de l'Ordre, et Éric Dagenais, agronome et directeur général, qui ont accepté de nouveaux défis professionnels au sein de l'organisation.

Martine Giguère, agr.

La présidente,
Martine Giguère, agronome

RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT



Admission

Les examens d'admissions étant toujours offerts par vidéoconférence, le comité d'admission s'est réuni dans la dernière année pour amorcer une réflexion sur le format virtuel de l'examen. Bien que les examens par vidéoconférence présentent certains avantages, le format présentiel qui était offert avant la pandémie possède aussi les siens. Des discussions sur les résultats du sondage Léger concernant l'admission ont eu lieu, permettant au comité d'admission d'orienter les prochaines étapes pour mettre à jour le processus d'examen.

Encore une fois cette année, le nombre de candidats détenant une équivalence de diplôme demeure élevé et ces agronomes, issus de l'extérieur du Québec ou ayant suivi un cheminement non traditionnel, viennent soutenir la main-d'œuvre agronomique et contribuent à l'essor de la profession et à la protection du public.

Plusieurs dossiers ont nécessité le travail conjoint de la présidente et du vice-président, qu'il s'agisse de la modernisation de la *Loi sur les agronomes*, des réflexions entourant les modifications à la gouvernance de l'Ordre, ou encore du projet de règlement avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec. Ces dossiers majeurs étant déjà traités dans d'autres sections du rapport annuel, je ne m'attarderai qu'aux dossiers spécifiques confiés au vice-président.

Formation

Le comité de la formation des agronomes s'est réuni au cours de l'année afin de continuer le suivi auprès des deux universités désignées pour offrir la formation d'agronome. Il y a eu dans la dernière année la nomination de deux nouveaux membres du Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI). Dans le cas des deux universités, de nouveaux cours ont été ajoutés à la liste des crédits agronomiques.

À la suite d'une rencontre tenue entre le comité d'admission et d'équivalence et le comité de la formation, il a été convenu que tout ajout de cours offert par une université québécoise doit obligatoirement être approuvé par le comité de la formation avant d'être reconnu comme offrant des crédits agronomiques aux candidats à l'équivalence.

Comme il importe de continuer à observer ce qui se fait ailleurs et que le reste du monde s'intéresse aussi au Québec, j'ai été appelé à donner une conférence dans le cadre de la 11^e édition des Entretiens agronomiques Olivier de Serres, organisée par l'Alliance Agreenium en France. Nos confrères et consœurs de France portant un intérêt particulier à la profession d'agronome telle que vécue au Québec, la présentation se concentrait sur les fondements du système professionnel, le règlement sur la formation continue obligatoire ainsi que sur le référentiel de compétences de l'Ordre, qui comprend les compétences fonctionnelles, contextuelles et professionnelles essentielles aux agronomes qui entrent en exercice.

Agriculture urbaine

En terminant, l'Ordre occupe toujours un siège au Conseil d'administration du Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB), siège que j'ai le privilège d'occuper. L'organisme continue sa croissance et son développement, principalement dans la Communauté métropolitaine de Montréal, tout en accompagnant des villes partout au Québec. Le développement du Laboratoire et l'accroissement des besoins professionnels en agriculture urbaine nous permettent d'avoir un regard de première ligne sur les enjeux auxquels font face tant les producteurs que les agronomes qui travaillent dans ce secteur émergent.



Le vice-président,
Pascal Thériault, agronome

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'année qui s'est terminée le 31 mars 2023 a été marquée par le début d'un changement organisationnel. Comme toutes les entreprises, l'Ordre des agronomes du Québec n'échappe pas aux obligations réglementaires ni aux défis que posent l'acquisition d'une main-d'œuvre qualifiée, la rétention de cette main-d'œuvre, l'inflation et tous les changements postpandémiques. C'est dans cette perspective que l'Ordre poursuit son virage.

Ressources humaines

Dans le but de promouvoir l'image de l'Ordre en tant qu'allié de premier plan auprès des partenaires d'affaires, un poste de conseiller aux affaires publiques a été créé. Ce conseiller joue un rôle de premier plan dans l'établissement et l'exécution des stratégies de communication internes pour les membres de l'Ordre, et externes pour les relations gouvernementales, les organismes de réglementation et les relations médiatiques destinées au grand public. Une agente aux communications et événements a été embauchée afin de soutenir le conseiller aux affaires publiques. Cette réorganisation a pris son plein effet à la suite du départ des trois personnes affectées aux communications de l'Ordre.

Dans le but d'accroître ses capacités d'enquête, l'Ordre a procédé à l'embauche de deux syndics adjoints. Les syndics adjoints sont sous l'autorité du syndic quant à l'exercice de leurs fonctions. Ils ont les mêmes droits, pouvoirs et obligations que le syndic.

Il est important de mentionner que tous les postes et toutes les conditions de travail ont été révisés par le comité des ressources humaines de l'Ordre. Cette révision a eu pour effet de modifier les titres et les fonctions des employés. Aussi, après cet exercice, l'Ordre compte deux personnes en moins par rapport à l'année précédente. Un poste de chargé au soutien et à la pratique professionnelle et le poste de coordonnatrice Web et médias sociaux ont été abolis.

Projet de loi modifiant la *Loi sur les agronomes*

La direction générale et les professionnels de l'Ordre ont consacré beaucoup de temps aux travaux découlant de ce projet de loi. L'Ordre a multiplié les tables de travail et les rencontres avec différents partenaires, dont le MAPAQ, l'UPA, le RVQ, l'AQINAC, l'OTPQ, etc.

Pour entreprendre ces travaux, l'Ordre s'est adjoint les services du cabinet Langlois Avocats. Ces travaux visent principalement la gouvernance de l'Ordre, la mise à niveau du règlement sur l'inspection professionnelle, la mise à niveau du code de déontologie et l'élaboration d'une entente-cadre avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec dont le but est le dépôt d'un règlement visant à autoriser les technologues professionnels en agroalimentaire à poser des activités professionnelles réservées aux agronomes. Au 31 mars 2023, ces travaux n'étaient pas terminés.

Loi 25 – Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels

Pour l'Ordre, la loi 25 apporte son lot d'exigences en matière de gestion des renseignements personnels. Ces nouvelles dispositions qui entraient en partie en vigueur le 22 septembre 2022 consistaient principalement à désigner un responsable de la protection des renseignements personnels, à tenir un registre des incidents de confidentialité, et à transmettre des renseignements à certaines conditions.

Deux entités ont été créées dans le but d'assurer la conformité à la Loi. La première entité est le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (CAIPRP). Ce comité, qui relève du directeur général, est chargé de soutenir l'Ordre dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution des obligations imposées par la Loi. La deuxième entité est l'équipe de gestion des incidents de confidentialité. Cette équipe participe avec le directeur général à l'élaboration d'un plan de gestion des incidents de sécurité; elle prend en charge les opérations, prend des mesures raisonnables pour diminuer les risques de préjudice et prend des mesures pour prévenir d'autres incidents, notamment en identifiant les causes des incidents et en évaluant leur ampleur.

D'autres dispositions entreront en vigueur en septembre 2023.

Dossiers divers

L'Ordre a entrepris des travaux sur la suite à donner au sondage Léger dans le but de répondre aux préoccupations des membres face à l'avenir de la profession d'agronome et d'y apporter des solutions innovantes. Ces travaux serviront d'assise pour la prochaine planification stratégique. Afin de soutenir l'Ordre dans cet important chantier, nous avons retenu les services de la firme Dynamo. Cette équipe compte plus de dix ans de savoir-faire dans le conseil en travail collaboratif. L'équipe des affaires publiques pilote ce dossier.

L'Ordre a aussi entrepris une réflexion sur la priorisation des demandes de participation venant des différents partenaires, ayant mené à la conclusion qu'il ne peut plus s'engager à participer à toutes les demandes. Une grille d'évaluation des demandes en lien avec la mission de l'Ordre est en cours d'élaboration.

Le 31 décembre 2022 marquait la fin de la première période de référence du règlement sur la formation continue obligatoire des agronomes. Le personnel de l'Ordre qui est responsable de l'application du règlement a eu beaucoup de pain sur la planche. Afin de fermer la boucle de cette période de référence, l'Ordre a procédé à l'embauche d'une personne supplémentaire à temps partiel afin d'appuyer l'équipe.

Accès à l'information

Durant l'exercice 2022-2023, l'Ordre a donné suite à deux demandes d'accès à l'information.

Finances de l'Ordre

La mise en œuvre du fonds de participation aux instances s'est faite au cours de l'exercice 2022-2023. Ce fonds sert à reconnaître et à encourager la participation des membres qui siègent à certains comités en leur versant des jetons de présence.

Dans un souci de mieux contrôler ses dépenses, l'Ordre a entrepris durant l'exercice 2022-2023 une vaste réflexion sur les coûts et bénéfices que certaines activités entraînent. Parmi ces activités figurent celles confiées à des firmes externes. L'Ordre veut revoir ces ententes.

En terminant j'aimerais remercier la présidente Martine Giguère pour son soutien indéfectible, le vice-président Pascal Thériault pour la transmission de ses connaissances sur l'Ordre, la secrétaire de l'Ordre M^{re} Marina Vachon pour ses précieux conseils, les membres du Conseil d'administration et tout le personnel de l'Ordre pour leur dévouement, leur appartenance à l'Ordre et leur appui.



Le directeur général,
Éric Dagenais, agronome

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a le devoir de veiller à l'administration générale de l'Ordre ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de l'Ordre.



**Présidente
Martine
Giguère, agr.**

Élue par acclamation
le 1^{er} avril 2021



**Vice-président
Pascal
Thériault, agr.**

Élu le 11 mai 2017
Réélu le 9 mai 2019
Réélu le 13 mai 2021

Administrateurs nommés

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public pour un mandat de trois ans.



**Guy
Jauron**

Administrateur nommé,
depuis le 15 mai 2019
et dont le mandat
a été renouvelé
le 13 mai 2021 pour
une durée de trois ans.

Assiduité aux séances
régulières du Conseil: 5/8
Assiduité aux séances
extraordinaires
du Conseil: 4/4
Rémunération globale: 428\$



**Marc
Tremblay**

Administrateur nommé,
depuis le 1^{er} mars 2019
et dont le mandat
a été renouvelé
le 13 mai 2021 pour
une durée de trois ans.

Assiduité aux séances
régulières du Conseil: 8/8
Assiduité aux séances
extraordinaires
du Conseil: 4/4
Rémunération globale: 212\$
Responsabilités au sein de
l'Ordre: président du comité
des ressources humaines



Johanne Boucher

Administratrice nommée,
depuis le 22 mars 2018
et dont le mandat
a été renouvelé
le 13 mai 2021 pour
une durée de trois ans.

Assiduité aux séances
régulières du Conseil: 8/8
Assiduité aux séances
extraordinaires
du Conseil: 4/4
Rémunération globale: 278\$
Responsabilités au sein de
l'Ordre: présidente du comité
des finances et d'audit



Louise Viau

Administratrice nommée,
depuis le 24 janvier 2020
et dont le mandat a été
renouvelé le 13 mai 2021
pour une durée de trois ans.

Assiduité aux séances
régulières du Conseil: 7/8
Assiduité aux séances
extraordinaires
du Conseil: 4/4
Rémunération
globale: 401\$
Responsabilités au sein
de l'Ordre: présidente
du comité ad hoc sur
l'assurance responsabilité
professionnelle

Message des administrateurs nommés

Au cours de l'année qui vient de se terminer, l'Ordre des agronomes du Québec a dû faire face à plusieurs enjeux importants. Comme représentants du public, nous nous sommes engagés dans plusieurs aspects du travail du Conseil d'administration et avons eu l'occasion d'apporter une contribution significative.

Au cours de la dernière année particulièrement, nous nous sommes efforcés de contribuer par nos interventions et nos expériences respectives à soutenir la vitalité et la pérennité de l'Ordre des agronomes tout en nous assurant de maintenir la primauté de la protection du public. Nous sommes très sensibles à cet aspect fondamental du mandat que nous confie l'Office des professions du Québec.

Pour la prochaine année, les défis seront encore nombreux. Nous sommes conscients de leur importance et déterminés à poursuivre notre contribution.

Élections et durée des mandats

La présidente est en poste depuis le 1^{er} avril 2021 pour un premier mandat de trois ans, et le vice-président depuis le 13 mai 2021 pour un deuxième mandat de trois ans conformément à la *Loi sur les agronomes* et au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des agronomes du Québec* et les élections de son président et de son vice-président.

Administrateurs



Michel Brosseau, agr.

Président, section Laurentides-Lanaudière, depuis le 24 avril 2018. Réélu en avril 2022.

Assiduité aux séances régulières du Conseil: 7/8

Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 4/4

Rémunération globale: 2511\$

Responsabilités au sein de l'Ordre: président du comité de gouvernance



Richard Dessureault, agr.

Président, section Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec, depuis le 23 avril 2010. Réélu en avril 2020.

Assiduité aux séances régulières du Conseil: 7/8

Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 3/4

Rémunération globale: 3360\$



Isabelle Dubé, agr.

Présidente, section Outaouais, depuis le 25 avril 2016. Réélue en avril 2022.

Assiduité aux séances régulières du Conseil: 7/8

Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 1/4

Rémunération globale: 2114\$

Responsabilités au sein de l'Ordre: présidente du comité de la formation continue



Marc Tétreault, agr.

Président, section Bas-Saint-Laurent Gaspésie Îles-de-la-Madeleine, depuis le 3 mai 2021.

Assiduité aux séances régulières du Conseil: 7/8

Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 3/4

Rémunération globale: 2632\$



Thierry Balthazard, agr.

Président, section Saguenay-Lac-Saint-Jean Côte-Nord, depuis le 3 mai 2021.

Assiduité aux séances régulières du Conseil: 7/8

Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 4/4

Rémunération globale: 2788\$

Responsabilités au sein de l'Ordre: président du comité des équivalences



Nadine Bourgeois, agr.

Présidente, section Capitale-Nationale Chaudière-Appalaches, depuis le 28 avril 2022 en remplacement de Nancy Morin, agr.

Assiduité aux séances régulières du Conseil: 7/8

Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 2/4

Rémunération globale: 2182\$



Nancy Morin, agr.

Présidente, section Capitale-Nationale Chaudière-Appalaches, jusqu'au 28 avril 2022.

Assiduité aux séances régulières du Conseil: 1/8

Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 1/4

Rémunération globale: 642\$

Responsabilités au sein de l'Ordre: présidente du comité ad hoc sur l'assurance responsabilité professionnelle



Michel Montpetit, agr.

Président, section Montérégie, depuis le 3 mai 2021.

Assiduité aux séances régulières du Conseil: 8/8

Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 4/4

Rémunération globale: 3117\$

Responsabilités au sein de l'Ordre: président du comité consultatif sur les matières résiduelles fertilisantes



Francis-Paul Gélinas, agr.

Président, section Mauricie, depuis le 7 avril 2022, administrateur de moins de 35 ans.

Assiduité aux séances régulières du Conseil: 6/8

Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 2/4

Rémunération globale: 970\$



Yan Légaré, agr.

Président, section Mauricie, jusqu'à 7 avril 2022.

Assiduité aux séances régulières du Conseil: 0/8

Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 0/4



Alain Perras, agr.

Président, section Estrie-Centre-du-Québec, depuis le 17 avril 2019. Réélu le 22 avril 2021.

Assiduité aux séances régulières du Conseil: 7/8

Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 4/4

Rémunération globale: 2390\$



Carole-Anne Lapierre, agr.

Présidente, section Montréal-Laval, depuis le 25 janvier 2023 en remplacement de Thomas Bastien.

Assiduité aux séances régulières du Conseil: 2/8

Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 0/4

Rémunération globale: 485\$



Thomas Bastien, agr.

Président, section Montréal-Laval, jusqu'au 25 janvier 2023.

Assiduité aux séances régulières du Conseil: 3/8

Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 3/4

Rémunération globale: 1091\$

Rémunération

La rémunération globale de la présidence et de la vice-présidence comprend le salaire annuel et les charges sociales, et celle du directeur général et de la secrétaire de l'Ordre comprend le salaire annuel, les charges sociales et les avantages sociaux.

En 2022-2023, les rémunérations suivantes ont été versées :

- **Présidence** - Présidente: 99 804 \$
Assiduité aux séances régulières du Conseil: 8/8
Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 4/4
La présidente ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du Conseil d'administration.
- **Vice-présidence** - Vice-président: 25 092 \$
Assiduité aux séances régulières du Conseil: 6/8
Assiduité aux séances extraordinaires du Conseil: 4/4
- **Direction générale** - Directeur général: 148 344 \$
- **Secrétaire de l'Ordre** - Secrétaire de l'Ordre: 33 750 \$

RÉMUNÉRATION GLOBALE DES ADMINISTRATEURS ÉLUS DE L'ORDRE	VALEUR
Jeton de présence pour une demi-journée	112,24 \$
Jeton de présence pour une journée	224,48 \$

NOMBRE DE SÉANCES TENUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER	NOMBRE
Séances ordinaires	8
Séances extraordinaires	4
Consultation par courriel	1

Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, les administrateurs du Conseil d'administration ont participé à huit séances régulières et à quatre séances extraordinaires. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres ont donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous.

Voici les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration.

Ressources humaines

- Départ de M. François Houle, directeur général et secrétaire de l'Ordre, le 4 avril 2022
- Entrée en fonction de M. Éric Dagenais, directeur général par intérim, le 4 avril 2022
- Entrée en fonction de M^e Marina Vachon, secrétaire de l'Ordre par intérim, le 4 avril 2022
- Départ de Mme Martine Boivin, responsable des communications par intérim, le 10 juin 2022

- Entrée en fonction de M. Ernesto Zevallos, agr., syndic adjoint, le 22 juin 2022
- Entrée en fonction de Mme Nathalie Parent-Legault, syndique adjointe, le 22 juin 2022
- Départ de Mme Laurence Therrien, responsable des communications, le 29 juillet 2022
- Départ de Mme Mathilde Roy, coordonnatrice Web et médias sociaux, le 17 août 2022
- Départ de Mme Catherine Vigeant, coordonnatrice aux communications et événements, le 26 août 2022
- Nomination de M. Éric Dagenais, directeur général, le 18 août 2022
- Nomination de M^e Marina Vachon, secrétaire de l'Ordre, le 18 août 2022
- Entrée en fonction de M. Francis Khoury, coordonnateur des affaires publiques, le 31 octobre 2022

- Entrée en fonction de Mme Marie-Ève Duhaime, agente aux communications et événements, le 10 janvier 2023
- Entrée en fonction de Mme Laurence-Émilie Blondeau, agente administrative, le 16 janvier 2023 (employée temporaire)

Comités

- Nomination des membres des comités du Conseil d'administration et attribution des mandats propres à leurs activités
- Étude des recommandations du comité d'inspection professionnelle
- Création du comité ad hoc pour la rédaction du règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel dont la compétence relève d'une technologie de l'agriculture
- Création du comité ad hoc sur la mise à jour du Code de déontologie des agronomes

- Modification du mandat du comité ad hoc sur le recyclage des matières organiques et changement de sa dénomination (maintenant «comité consultatif sur les matières résiduelles fertilisantes»)

Affaires légales et professionnelles

- Adopter les projets suivants :
 - Confier au comité de gouvernance la rédaction d'une politique interne de gouvernance
 - Confier au comité des finances et d'audit l'élaboration d'une politique de rémunération des postes de présidence et de vice-présidence
 - Approuver le sujet de formation présenté par le comité ad hoc sur l'assurance responsabilité professionnelle, soit la pratique autonome des agronomes, ainsi que la création de celle-ci à même le fonds de prévoyance
 - Reporter l'entrée en vigueur des normes relatives à la facturation détaillée au 1^{er} avril 2024
 - Adopter la recommandation du comité de gouvernance d'abolir la forme juridique actuelle des sections régionales prévue aux articles 11 et suivants de la *Loi sur les agronomes*
- Adopter les politiques, grilles de référence, guides, règles et documents dont, par exemple :
 - Politique régissant les assemblées générales de l'Ordre des agronomes du Québec
 - Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement de l'OAQ
 - Politique sur le versement des allocations de présence aux membres des comités
 - Politique de l'Ordre des agronomes du Québec sur le statut de «membre retraité»
 - Résolutions concernant la réinscription au Tableau de l'Ordre
 - Programme de surveillance générale 2023-2024

- Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec pour la gestion des pesticides sur les terrains de golf
- Plan de communication 2022-2023
- Ligne directrice sur la fertilisation et l'élaboration d'un plan agroenvironnemental de fertilisation pour les superficies cultivées en littoral
- Ligne directrice pour le calcul des charges maximales de phosphore total pour les cultures non mentionnées à l'annexe I du Règlement sur les exploitations agricoles
- Ligne directrice sur les stratégies de fertilisation relatives à l'indice de saturation en phosphore des sols
- Ligne directrice relative aux recommandations en fertilisation des cultures tuteurées cultivées en serres en plein sol
- Dépôt du projet de loi modernisant la Loi sur les agronomes (PL 41) par le ministre André Lamontagne
- Nomination des vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre

Administration et budget

- Création du fonds d'encouragement des comités de l'Ordre
- Adoption des états financiers 2021-2022 audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton
- Adoption de la révision des prévisions budgétaires 2022-2023
- Adoption du budget prévisionnel 2023-2024
- Augmentation de la rémunération des postes à la présidence, à la vice-présidence, à la direction générale et au secrétariat de l'Ordre pour l'année 2023-2024
- Adoption du budget révisé 2023-2024

Communication et affaires publiques

- Nomination des lauréats des différents prix 2022 de l'Ordre
- Choix du thème du congrès 2023

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle s'est tenue en mode hybride à Lévis le 13 octobre 2022. L'Ordre a pu compter sur la présence de 308 agronomes. La présidente, Mme Martine Giguère, a ouvert l'assemblée annuelle et a fait un retour sur les activités de l'Ordre au cours de cet exercice.

L'assemblée a approuvé le montant de la cotisation 2023-2024 et la nomination des vérificateurs.

Mme Isabelle Naud de la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté les états financiers de l'exercice 2021-2022. Mme Johanne Boucher, administratrice nommée, a présenté les budgets révisés pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les budgets prévisionnels pour l'exercice 2023-2024.

La présidente, Mme Martine Giguère, a fait un suivi sur deux propositions présentées lors de l'assemblée générale annuelle 2021.

Lors de la dernière assemblée générale annuelle, deux propositions ont été étudiées par l'assemblée. La première a été adoptée à la majorité :

QUE l'Ordre des agronomes du Québec, dans le processus d'adoption d'un éventuel projet de loi modifiant la *Loi sur les agronomes*, poursuive ses actions afin que le *Code de déontologie des agronomes*, les règlements et les politiques soient les mêmes pour tous les agronomes, peu importe leur champ d'exercices.

La deuxième a été adoptée à l'unanimité :

QUE l'Ordre des agronomes du Québec utilise les chroniques du Centenaire de la section des agronomes de la région de la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches dans le but de valoriser la profession et de contribuer à une plus grande appartenance et à un engagement soutenu des agronomes et des candidats à la profession.

Le Conseil d'administration étudiera ces propositions au cours de l'exercice et un suivi sera fait lors de l'assemblée générale annuelle 2023.

Assemblée générale extraordinaire

Il n'y a eu aucune assemblée générale annuelle extraordinaire pendant l'exercice financier finissant le 31 mars 2023.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Rappelons-nous que la planification stratégique de l'Ordre présentait quatre axes : consolider la gouvernance, maintenir la confiance du public, se rapprocher des agronomes et faire évoluer la profession en collaboration avec les agronomes. En voici quelques résultats.

Durant l'exercice 2022-2023, l'Ordre a continué ses travaux afin de rendre la gouvernance plus actuelle. Ces travaux, à terme, permettront à l'Ordre d'avoir une structure plus directe avec les régions, et plus homogène quant aux obligations des sections.

Afin de maintenir la confiance du public, l'Ordre a créé un poste de conseiller aux affaires publiques. Le principal mandat a été d'augmenter la notoriété et la visibilité de l'Ordre en créant des espaces de rencontres et d'échanges avec les différents partenaires tel que le MAPAQ, le MELCCFP, l'UPA et l'AQINAC sur des enjeux importants en agriculture.

L'Ordre a continué de promouvoir l'excellence agronomique en maintenant la diffusion des portraits vidéo d'agronomes afin de faire connaître la profession au public.

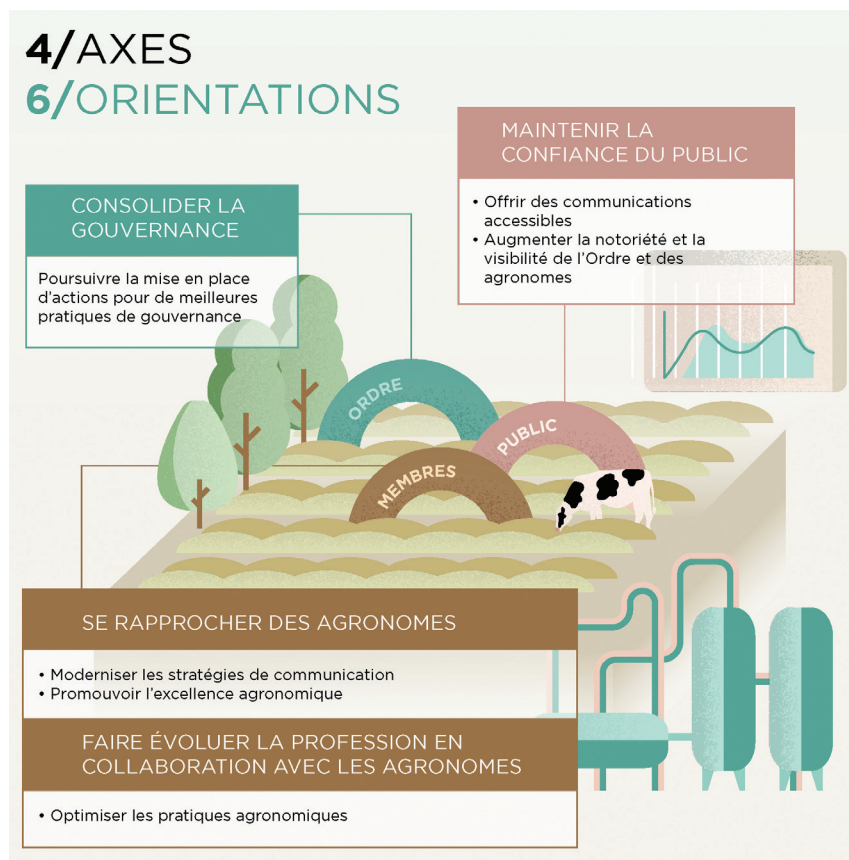
Finalement, en collaboration avec des agronomes, l'Ordre a repris les travaux avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec dans le but d'optimiser les pratiques agronomiques, d'améliorer l'accessibilité des services en agriculture aux producteurs agricoles, et de favoriser une meilleure utilisation des compétences professionnelles, et ce, dans le respect de nos missions de protection du public.

Politiques et pratiques de gouvernance

L'Ordre a entrepris des travaux sur la rédaction d'une politique interne de gouvernance. Le Conseil d'administration a confié le mandat au comité de gouvernance lors de sa séance régulière en décembre 2022.

Le comité de gouvernance a déposé un document intitulé Gestion des risques au Conseil d'administration lors de sa séance régulière en décembre 2022. L'Ordre devra établir une ligne directrice en matière de gestion de risque.

Le comité de gouvernance a déposé une politique régissant les assemblées générales de l'Ordre des agronomes du Québec au Conseil d'administration lors de sa séance régulière de mars 2023.



Politiques et pratiques de gouvernance

FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS		
	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Rôle d'un Conseil d'administration	7	9
Gouvernance et éthique	15	1
Égalité entre les femmes et les hommes	15	1
Gestion de la diversité ethnoculturelle	15	1
Éthique et déontologie	8	8
Inconduites sexuelles	15	1

Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs de l'Ordre

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Président :

Marc-Antoine Guestier, agr.,
membre de l'Ordre

Membres :

Sophy Couture, administratrice
nommée

Yasmina Larbi-Youcef, agr.,
membre de l'Ordre

M. Guestier a été nommé président
du comité le 24 février 2023.

Aucune activité relative à
l'application du *Code d'éthique et
de déontologie des membres du
Conseil d'administration de l'Ordre
des agronomes du Québec* n'était
pendante au 31 mars de l'exercice
2021-2022 et aucune activité n'est
à signaler au cours de l'exercice
2022-2023.

Toutefois, les membres se
sont réunis à deux occasions
durant l'exercice 2022-2023 afin
d'entamer la révision du règlement
interne du comité.

Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante
au 31 mars de l'exercice précédent
et aucune enquête n'a été ouverte
au cours de l'exercice au regard de
manquements aux normes d'éthique
et de déontologie des membres du
Conseil d'administration de l'Ordre
des agronomes du Québec et des
membres des comités formés par
le Conseil d'administration.

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité des ressources humaines

Marc Tremblay,
administrateur nommé,
président du comité

Martine Giguère, agr.,
membre d'office

Marc Tétreault, agr.

Nadine Bourgeois, agr.

Éric Dagenais, agr.,
directeur général,
depuis le 4 avril 2022

Rôle

Le comité des ressources humaines :

- Veille à l'existence de politiques et de pratiques appropriées de ressources humaines pour l'ensemble des employés de l'Ordre;
- Veille à la mise en œuvre d'un processus visant à évaluer le rendement du titulaire du poste de directeur général et à déterminer sa rémunération;
- Veille à la mise en œuvre d'un processus adéquat de recrutement pour les postes de syndic, de directeur général et de secrétaire.

Responsabilités

Le comité des ressources humaines assume les responsabilités suivantes :

- Politiques et pratiques en matière de ressources humaines;
- Évaluation du rendement et rémunération du directeur général;
- Embauche du syndic, du directeur général et du secrétaire;
- Évaluation du rendement du syndic;
- Requêtes particulières du Conseil d'administration.

Nombre de séances au cours
de l'exercice 2022-2023: 3

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Michel Brosseau, agr.,
président du comité

Richard Dessureault, agr.

Martine Giguère, agr.,
membre d'office

Guy Jauron,
administrateur nommé

Michel Montpetit, agr.
depuis le 22 juin 2023

Éric Dagenais, agr.
directeur général,
depuis le 4 avril 2022

Marina Vachon, avocate,
secrétaire de l'Ordre,
depuis le 4 avril 2022

Rôle

Le comité de gouvernance :

- Veille au développement et au maintien de saines pratiques de gouvernance au sein de l'Ordre;
- Veille à l'identification de la relève au sein des comités du Conseil d'administration;
- Veille à la formation et à l'évaluation de la performance des administrateurs ainsi que des membres des comités du Conseil d'administration.

Responsabilités

Le comité de gouvernance assume les responsabilités suivantes :

- Politiques et pratiques de gouvernance;
- Mandats des comités du Conseil d'administration;
- Planification de la relève aux comités du Conseil d'administration;
- Accueil des nouveaux administrateurs.

Le comité de gouvernance voit à ce que tous les nouveaux administrateurs reçoivent :

- Une trousse d'accueil comprenant l'ensemble de l'information dont ils auront besoin pour s'acquitter de leurs fonctions;
- Une séance de formation portant sur chacun des éléments de la trousse d'accueil et sur les pratiques de gouvernance de l'Ordre;
- De la formation continue;
- Une évaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses administrateurs;
- Des conseils portant sur toute question liée à la gouvernance;
- Des requêtes particulières du Conseil d'administration.

Nombre de séances au cours de l'exercice 2022-2023 : 5

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Johanne Boucher, administratrice
nommée, présidente du comité

Thierry Balthazard, agr.

Michel Montpetit, agr.

Pascal Thériault, agr.

Martine Giguère, agr., observatrice

Éric Dagenais, agr.,
directeur général,
depuis le 4 avril 2022

Rôle

Le comité des finances et d'audit :

- Veille à la surveillance de l'information financière et des contrôles financiers internes de l'Ordre;
- Veille à la surveillance de la gestion des actifs financiers;
- Assure l'existence d'un processus annuel adéquat en vue de la préparation du budget;
- Recommande le montant de la cotisation annuelle des membres;
- Assure l'existence d'un processus adéquat de gestion des risques et de continuité des affaires;
- Veille à la bonne marche de l'audit annuel effectué par l'auditeur indépendant de l'Ordre;
- Signe le rapport financier du rapport annuel.

Responsabilités

Le comité des finances et d'audit assume les responsabilités suivantes :

- Information financière et contrôles financiers internes;
- Actifs financiers;
- Budget annuel;
- Cotisation des membres;
- Gestion des risques et continuité des affaires;
- Audit annuel;
- Rapport financier;
- Requêtes particulières du Conseil d'administration.

Nombre de séances au cours de l'exercice 2021-2022 : 5

RESSOURCES HUMAINES

Le nombre d'heures travaillées par semaine déterminant le statut d'un poste à temps complet est de 35 heures.

$$\begin{aligned} \text{ETC} &= (10 \text{ personnes} \times 35 \text{ heures}) + (1 \text{ personne} \times 15 \text{ heures}) \\ &\quad + (4 \text{ personnes} \times 7 \text{ heures}) + (10 \text{ personnes} \times 1,5 \text{ heure}) \\ &= 35 \text{ heures} \\ \text{ETC} &= 11,66 \text{ personnes} \end{aligned}$$

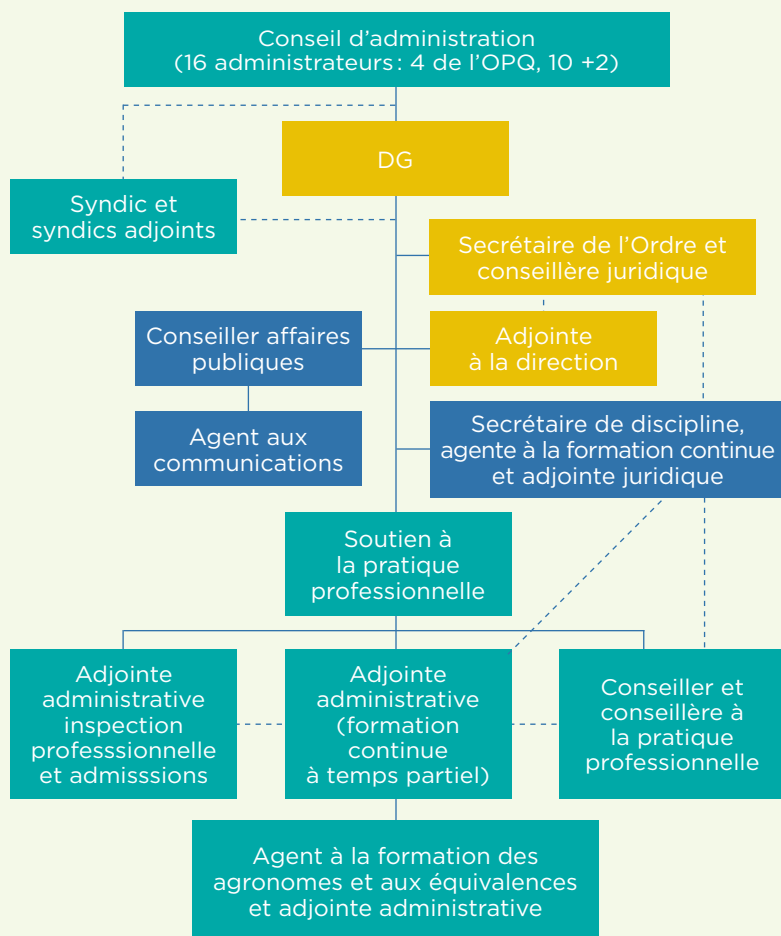
ORGANIGRAMME DE L'ORDRE ET DE SA PERMANENCE

■ Administration

■ Appui aux activités professionnelles

■ Qualité et soutien à la pratique

■ Membres



3 300 AGRONOMES

PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2023

Direction générale

Éric Dagenais, agr., directeur général

Joëlle Andrianary,

adjointe à la direction

Affaires juridiques et secrétariat

Marina Vachon, avocate, secrétaire de l'Ordre et conseillère juridique

Lily Cardin, adjointe juridique et secrétaire du conseil de discipline

Bureau du syndic

Éric Lavoie, agr., M. Sc., MBA, syndic par intérim

Yvon Caron, agr., syndic adjoint

Ernesto Zevallos, agr., syndic adjoint

Nathalie Parent-Legault, agr., syndique adjointe

Pratique professionnelle

Raphaëlle Gendron, agr., conseillère en pratique professionnelle

Laurence-Émilie Blondeau, agente administrative

Christine Séguiron, gestion du tableau de l'Ordre

Amévi Toglo, agr., conseiller en pratique professionnelle

Hosna Sabwat, adjointe à l'inspection professionnelle et aux admissions

Chantal Bélanger, agr., inspectrice

Germain Camiré, agr., inspecteur

Mario Cantin, agr., inspecteur

Charles Fournier-Marcotte, agr., inspecteur

Gérard Gilbert, agr., inspecteur

Larbi Zerouala, agr., inspecteur

Jean Lecours, agr., inspecteur

Jacques Frenette, agr., inspecteur

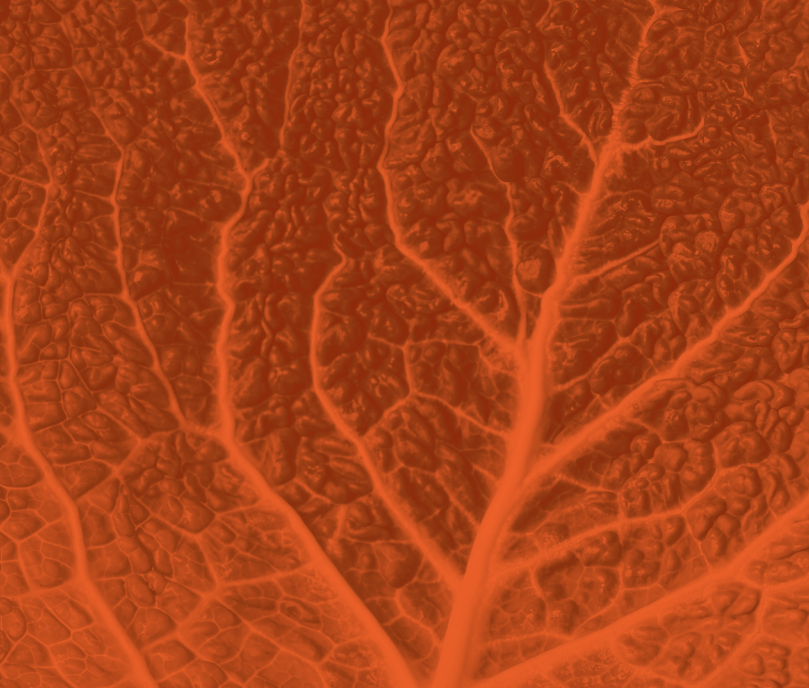
Jocelyn Magnan, agr., inspecteur

Nancy Morin, agr., inspectrice

Communications et affaires publiques

Francis Khoury, conseiller affaires publiques

Marie-Ève Duhaime, agente aux communications et événements



RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES



ABITIBI-TÉMISCAMINGUE NORD-DU-QUÉBEC

Membres du Conseil 2022-2023

Président:

Richard Dessureault, agr.

Vice-président:

Haithem Limam, agr.

Trésorière:

France Carrière, agr.

Administrateurs:

Marie-Pierre Gingras, agr.

Marie-Pier Lachapelle, agr.

Vincent Chrétien, agr.

À titre de président de la section régionale et délégué au Conseil d'administration de l'Ordre, j'ai assisté à sept réunions régulières (7) et trois réunions extraordinaires (3) du Conseil. J'ai aussi assisté à toutes les réunions du comité de gouvernance (5), du comité de la formation continue (4), du comité des résolutions du congrès (2) et du comité de révision des décisions d'admission (2).

Le Conseil d'administration de la section a tenu six réunions régulières, toutes en mode virtuel. Il est ainsi beaucoup plus facile de réunir des administrateurs résidant à plus de 235 kilomètres les uns des autres. En plus des obligations réglementaires, nous avons discuté des actualités agronomiques, de l'organisation d'activités et de la formation continue, notamment de la possibilité d'offrir des formations gratuites à tous les agronomes de la région.

La section a tenu son assemblée générale annuelle, pour une troisième année consécutive, en format virtuel. Le taux de participation fut plus qu'acceptable, dépassant les 45 %. Les consignes limitatives liées à la COVID-19 ayant été levées au printemps, une activité de formation agronomique et sociale a été tenue en juin. Ce sont 50 % des membres de la section qui y ont participé – un succès retentissant, surtout en situation de reprise des activités en présentiel.

Une activité de formation continue avait été prévue pour l'automne, mais compte tenu des conditions climatiques, alors que plusieurs agronomes étaient occupés par les activités de récolte, elle n'a pu être tenue.

Enfin, je remercie la présidence et le personnel permanent de l'Ordre qui ont dû relever de nombreux défis durant la dernière période : départ de nombreuses personnes, divers congés, embauche et formation du nouveau personnel, réaménagement des tâches, télétravail, etc. Bravo à celles et ceux qui sont restés en place pour garder le fort !

Je remercie également pour leur travail et leur engagement les agronomes de la section qui contribuent encore et toujours à la vitalité agronomique de notre région et de la section.

C'est avec le sentiment de devoir accompli que je quitte maintenant la fonction de président, après 14 ans d'implication active, tant dans la section qu'au sein de notre Ordre.

Je souhaite à tous bon succès pour la suite des choses.

Agronomiquement,

Le président

Richard Dessureault, agronome

BAS-SAINT-LAURENT GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Membres du Conseil 2022-2023

Président:

Marc Tétreault, agr.

Vice-présidente:

Julie Potvin, agr.

Secrétaire:

Daphnée Govare, agr.

Trésorière:

Marie-Pier Fortin-Miousse, agr.

Administrateurs:

Audrey Dionne, agr.

Chantal Saint-Laurent, agr.

Marie-Ève Lépine, agr.

Activités de la présidence de la section

Au sein de l'Ordre des agronomes du Québec, je participe au comité des ressources humaines.

Activités du Conseil d'administration de la section

Les administrateurs de la section se sont réunis à six reprises au cours de l'année 2022-2023.

L'assemblée générale annuelle s'est déroulée en avril en mode présentiel.

Nous avons remboursé les frais d'inscription à trois collègues pour leur participation au congrès 2022 de l'OAQ, en plus d'avoir versé une commandite au colloque sur l'agriculture durable.

Activités professionnelles et sociales

Le Conseil d'administration relance les capsules présentant des agronomes de la région. Ces capsules cherchent à présenter la diversité du travail d'agronome et de la région. Trois agronomes sont identifiés. Les capsules seront produites en 2023.

Les administrateurs ont exprimé leurs préoccupations sur les difficultés que traversent les producteurs de la région. Voulant collaborer à leur façon, ils ont organisé le panel en marge de l'assemblée générale annuelle. Nous espérons que cette activité a permis d'approfondir la réflexion des agronomes et de les aider à mieux accompagner les producteurs.

Parmi les autres activités, mentionnons la partie de sucre qui a eu lieu lors de l'assemblée générale annuelle de la section, la présentation des nouveaux membres et l'hommage rendu aux agronomes ayant 25 ans de pratique agronomique.

Remerciements

Je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration et le personnel permanent à l'Ordre pour leur excellent travail.

Le président

Marc Tétreault, agronome

ESTRIE CENTRE-DU-QUÉBEC

Membres du Conseil 2022-2023

Président:

Alain Perras, agr.

Vice-président:

Benjamin Fouquette, agr.

Secrétaire:

Jeanne Gosselin, agr.

Trésorière:

Séverina Carelle Kadiatou, agr.

Administrateurs:

Julie Anne Wilkinson, agr.

William Bolduc, agr.

Marie-Pier Landry, agr.

Brigitte Desrochers, agr.

Activités de la présidence de la section

À titre de président de la section et de membre du Conseil d'administration de l'Ordre des agronomes, j'ai participé à sept séances régulières du Conseil d'administration (sur huit) et à deux séances extraordinaires. J'ai aussi assisté à une rencontre du comité d'admission à l'exercice, comité auquel je siège depuis 12 ans, ainsi qu'à deux séances virtuelles du comité de révision des décisions d'admission. De plus, j'ai pu assister, en présence physique, au congrès de l'Ordre des agronomes du Québec, les 13 et 14 octobre 2022, au centre des congrès de Lévis.

Activités du Conseil d'administration de la section

Le Conseil s'est réuni à cinq reprises dont deux en présence physique afin de planifier et organiser les activités de la section. Notre nouvelle cellule de mentorat a permis l'accompagnement de deux candidats à la profession. Nous avons aussi accueilli plus de 100 nouveaux membres autrefois de la section de la Montérégie suite à la décision gouvernementale de rendre estriennes les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi.

Activités professionnelles et sociales

L'assemblée générale annuelle s'est tenue en mode virtuel le 27 avril 2022 et a obtenu la participation de 50 membres. Nous avons pu compter sur la présence de Martine Giguère, présidente de l'Ordre des agronomes, qui a pu échanger avec les membres présents sur différents sujets d'actualité, notamment la modernisation de la *Loi des agronomes*. Nous avons poursuivi nos efforts pour favoriser la formation continue en faisant à nouveau tirer cinq rabais de 150 \$ pour l'inscription au congrès de 2022 parmi les participants à l'assemblée générale annuelle. Les assouplissements et la disparition graduelle des mesures sanitaires liées à la COVID-19 ont permis de relancer notre journée de visites professionnelles, qui s'est tenue le 23 septembre 2022 chez Semican à Plessisville et chez M. Jacob Morin, producteur de bovins à l'herbe, à Saint-Félix-de-Kingsey.

Par ailleurs, une activité de partage informel a eu lieu sous forme de 5 à 7 à trois endroits différents les 7 et 14 juillet (Victoriaville, Sherbrooke et Drummondville). Nous avons reconduit la formule de journée champêtre familiale cette fois le 21 août 2022 chez Bleu Lavande de Magog. Finalement la soirée de reconnaissance des 25 et 50 ans de vie agronomiques s'est tenue au Siboire Dépôt à Sherbrooke le 4 novembre 2022. Je tiens à souligner les 50 ans de vie agronomique de notre collègue Gilles Guilbault qui s'est longtemps impliqué dans les activités de notre ordre professionnel.

Remerciements

Je veux remercier tous les employés de la permanence de l'Ordre, particulièrement le directeur général, pour leur soutien constant. Merci aussi à tous mes collègues du Conseil d'administration pour leur dynamisme et leur volonté de faire avancer la profession. De grands mercis également à tous mes collaborateurs du conseil de section; leur appui indéfectible et leur désir de contribuer à la vitalité de la section sont précieux. Finalement, je tiens à souligner tout spécialement la grande contribution de William Bolduc, membre sortant, dans les affaires de la section au cours des quatre dernières années. Nous l'en remercions chaleureusement.

Le président,
Alain Perras, agronome

LAURENTIDES LANAUDIÈRE

Membres du Conseil 2022-2023

Président:

Michel Brosseau, agr.

Vice-présidente et trésorière:

Martine Raymond, agr.

Secrétaire et administrateur:

Éric Massicotte, agr.

Administrateurs:

Jasmine Vincent, agr.

Sylvie d'Alcantara, agr.

André Langlois, agr. retraité

Activités de la présidence de la section

Comme administrateur au sein du Conseil d'administration de l'Ordre, j'ai participé à sept réunions régulières et aux quatre réunions extraordinaires. Outre les affaires courantes, la refonte de la *Loi des agronomes*, du *Code de déontologie* et de la formation continue a particulièrement retenu notre attention.

J'ai aussi présidé cinq réunions du comité de gouvernance où plusieurs politiques et approches furent abordées et présentées au Conseil d'administration.

J'ai également participé aux travaux du comité OAQ/OPTQ devant mener à la rédaction d'un règlement sur le partage des activités professionnelles pouvant être exercées par un technologue.

Activités du Conseil d'administration de la section

Votre Conseil d'administration s'est formellement réuni à six reprises, pour préparer des activités intéressantes et formatrices et discuter des grands dossiers en cours à l'OAQ.

Notre site Facebook a permis de relayer des informations aux agronomes de la région.

Activités professionnelles et sociales

L'assemblée générale annuelle de la section a été tenue en présentiel le 12 avril 2022 et a regroupé un nombre significatif d'agronomes dans les circonstances d'une fin de pandémie. Mme Lise Cormier, l'instigatrice des mosaïcultures internationales, est venue nous présenter toutes les facettes d'un tel type d'exposition qui a émerveillé 16 millions de visiteurs au cours des ans.

Le 29 septembre, une visite de la ferme Vachalé, nous a permis de découvrir une entreprise dynamique et sa toute nouvelle usine de transformation laitière. Du côté des champs, l'agronome Louis Pérusse nous a présenté l'approche agroécologique mise de l'avant sur cette ferme.

Le 7 décembre, nous nous sommes intéressés à l'agriculture urbaine en visitant deux entreprises innovantes: la Ferme Lufa connue comme précurseur de la production de légumes en serre sur les toits d'immeubles, et AquaVerti Farms qui exploite une ferme verticale où est produite une variété de laitues à l'intérieur d'anciens bâtiments industriels.

Le 31 janvier, nous avons tenu notre traditionnelle activité de réseautage et de reconnaissance. Nous avons pu y souligner les 25 ans de carrière de Martine Amyot. Ce fut également l'occasion d'accueillir plusieurs nouveaux agronomes qui ont pu se présenter aux participants et parler de leur champ d'activité.

Le 21 mars, nous avons eu le plaisir de recevoir virtuellement Martine Giguère, présidente de l'OAQ, pour un tour de table des grands dossiers de l'année. Cette formule permettant beaucoup d'interactions a permis d'aller plus en profondeur par rapport à la présentation habituelle à l'assemblée générale annuelle. Ce fut très apprécié.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à remercier spécialement mes consœurs et confrères du Conseil d'administration pour leur engagement à s'impliquer activement et à dynamiser notre section.

Merci aux agronomes de vous intéresser à notre profession, de la valoriser et de la faire rayonner.

Le président,

Michel Brosseau, agronome

MAURICIE

Membres du Conseil 2022-2023

Président:

Francis-Paul Gélinas, agr.

Vice-président:

Yann Imhof, agr.

Secrétaire:

Sébastien Whissel, agr.

Trésorier:

Denis Morin, agr.

Administrateurs:

Yves Auger, agr.

Annie Desrosiers, agr.

Daniel Robidoux, agr.

Activités du Conseil d'administration de la section

Le Conseil d'administration s'est rencontré à cinq occasions. Il a été possible d'organiser différentes activités au fil de l'année. Le Conseil a mis l'accent sur la formation continue de ses membres. La section a notamment débuté un programme de mentorat pour faciliter l'intégration des nouveaux membres.

Activités professionnelles et sociales

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2023, les 22 membres présents de la section ont participé à une formation sur les MRF. Une rencontre de style «déjeuner de la présidente» a été organisée le 9 décembre 2022. La présidente de l'Ordre, Mme Martine Giguère, agronome, a fait un bilan des plus récentes activités de l'Ordre, et un agronome de Financement agricole Canada (FAC) a fait une présentation sur le financement des entreprises agricoles et sur l'économie. Un tournoi de disque-golf a aussi été organisé cet automne, suivi d'une formation sur les cultures de couvertures, particulièrement en littoral du lac Saint-Pierre.

L'objectif d'offrir des formations agronomiques collées sur les sujets d'actualités tout en conservant une ambiance agréable et conviviale a été rempli.

Remerciements

Je tiens à souligner, au nom du Conseil d'administration, l'excellente participation des membres à nos différentes activités. Je tiens aussi à souligner la contribution de tous les membres du Conseil qui contribuent au développement de notre section.

Le président,

Francis-Paul Gélinas, agronome

OUTAOUAIS

Membres du Conseil 2022-2023

Présidente:

Isabelle Dubé, agr.

Secrétaire et trésorier:

Jean-Jacques Simard, agr.
retraité

Administrateurs:

Dany Girard, agr.
Nicolas Samson, agr.
Caroline Martel, agr.
Claire Cossette, agr.

Activités de la présidence de la section

Le Conseil d'administration de la section considère important de donner l'opportunité à ses membres de suivre des formations diversifiées et abordables. Notre défi est de trouver des sujets d'ordre général pouvant plaire aux agronomes ayant des champs de pratique variés tout en étant formateurs et utiles. Le grand territoire sur lequel s'étend notre section est un défi pour l'organisation de nos activités. Nous misons sur la présentation de midis-conférences par vidéoconférence pour accommoder le plus de membres possible et organisons au moins une activité en présentiel afin de maintenir le réseautage.

En tant que présidente de la section, j'ai siégé à sept (7) séances régulières du Conseil d'administration, à une séance extraordinaire et à diverses réunions de l'OAQ ainsi qu'au congrès 2022 de l'OAQ. J'ai aussi participé à la capsule de l'OAQ pour souligner la journée internationale des droits des femmes.

Activités du Conseil d'administration de la section

Le Conseil d'administration de la section Outaouais s'est réuni à quatre reprises lors de séances régulières ainsi que lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 27 avril 2022. L'organisation des activités se fait en dehors des séances du Conseil d'administration.

Activités professionnelles et sociales

Le 16 novembre 2022 s'est tenue une visite professionnelle. Nous avons profité de l'occasion pour souligner les anniversaires de vie agronomique.

Nous avons visité la brasserie artisanale Gallicus à Gatineau qui a ouvert ses portes seulement pour nous. Cette entreprise mise sur l'économie circulaire avec ses brassins spéciaux. Le brasseur nous a ainsi expliqué les bases de la fabrication.

Par la même occasion, nous avons invité François Biron, ancien conseiller du MAPAQ et propriétaire de la ferme Chapeau Melon, à venir nous entretenir des cultures hivernales. François est un précurseur en ce domaine au Québec et la formation avait en plus un aspect économique intéressant.

Finalement, nous avons souligné le 50^e anniversaire de vie agronomique de quatre membres de la section. Ce fut une journée bien remplie et enrichissante.

Rayonnement

Les membres ont voté en assemblée générale de retourner dans la communauté une partie des fonds accumulés. L'organisme choisi en 2022 est Écoute Agricole Outaouais.

Remerciements

En terminant, je tiens toujours à remercier les administrateurs de la section pour leur disponibilité à me seconder et à participer activement à l'organisation de nos activités. Je les remercie particulièrement pour l'apport de nouvelles idées.

Et enfin, un merci spécial à M. Jean-Jacques Simard, agronome, et Marco Morin, agronome, qui après de nombreuses années d'implication à l'Ordre agissent maintenant respectivement comme secrétaire et trésorier.

La présidente,
Isabelle Dubé, agronome

CAPITALE-NATIONALE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Membres du Conseil 2022-2023

Présidente:

Nadine Bourgeois, agr.

Vice-présidente:

Martin Harton, agr.

Secrétaire et trésorier:

Xavier Desmeules, agr.

Administrateurs:

Stéphane Laberge, agr.

René Gagnon, agr.

Magali Hunot, agr.

Marlène Lagacé, agr.

Frédéric Normand, agr.

Eden Poulin, agr.

Jessica Champagne Caron, agr.

Activités de la présidence

À titre de présidente de la section, j'ai participé aux réunions du Conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ). J'ai également siégé au comité des ressources humaines de l'OAQ. Je siège également au comité de golf de ma section et j'ai été responsable de la publication des chroniques du Centenaire de notre section. Enfin, je participe à un grand nombre d'activités organisées par notre section.

Activités du Conseil d'administration de la section

Au cours de la dernière année, votre Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises pour discuter de sujets d'actualité régionale et planifier la réalisation du programme d'activités. Ensemble, nous avons organisé plusieurs activités agronomiques qui furent couronnées de succès. Au total, 607 personnes ont participé aux activités suivantes : cinq visites agronomiques, trois

déjeuners-conférences, deux formations en éthique et déontologie, deux conférences en mode hybride et virtuel et trois activités de rayonnement de la profession avec conférences.

Les membres de notre Conseil d'administration sont très impliqués auprès de la relève agronomique; ils sont présents lors de la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC) et durant des activités de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) en plus de parrainer notre relève agronomique et d'agir comme initiateurs et juges de divers concours. Enfin, ils font fièrement la promotion du titre de candidat à la profession, rédigent et publient des coups de chapeau afin de souligner l'apport exceptionnel de certains membres de notre section pour l'avancement de notre profession et rédigent plusieurs propositions de candidature aux différents concours pour les prix honorifiques de l'OAQ.

Activités professionnelles

Notre première activité de l'année 2022-2023 fut le tournoi de golf annuel 2022 qui s'est tenu en juin, au Golf Lotbinière, réunissant 64 golfeurs. Était présente à cet événement, la présidente de l'OAQ, Martine Giguère, agronome, qui en a profité pour adresser un mot aux membres présents sur les dernières actualités de l'OAQ. L'activité a été réalisée grâce à Benoit Turgeon, agronome, Gaétan Morissette, agronome, Sylvain Pagé, agronome, et Jocelyne Drolet.

En août, nous avons eu la visite du Camp d'entraînement agricole de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis, organisé en collaboration avec notre comité d'agronomes retraités et la FSAA, auquel 15 de nos membres ont participé.

Septembre fut un mois riche en émotions. Nous avons d'abord organisé une visite chez Cassis et Mélisse ainsi qu'à la maternité porcine de recherche et de formation du Centre de développement du porc du Québec (CDPQ), accueillant 21 participants, pour conclure le mois par la fête du Centenaire de la section de Québec, le 24 septembre, à laquelle 74 participants ont pris part. Ce fut un moment privilégié pour échanger entre agronomes et familles, festoyer et souligner notre 100^e anniversaire de section tout en permettant d'assister à une conférence donnée par M. Tristan Cloutier, agronome, sur la pomiculture. M. Lionel Levac, journaliste, était présent à cet événement afin de nous entretenir de l'histoire et de l'importance de l'agronome dans notre société ainsi que des défis auxquels nous devons faire face. La présidente de l'OAQ, Martine Giguère, agronome, a également pris part à l'événement et nous a tenus informés de l'actualité au sein de l'OAQ. Enfin, quelques dignitaires étaient aussi présents, dont le sous-ministre de l'agriculture, M. Bernard Verret, agronome, ainsi que le PDG de la Financière agricole du Québec, M. Ernest Desrosiers, agronome. Nous en avons profité pour célébrer les 25^e et 50^e anniversaires de vie agronomique et pour rendre hommage à notre doyen, M. Yvon Lévesque, agronome, qui compte 72 ans de vie agronomique.

Merci à notre comité organisateur composé de Martin Harton, Luc Cyr, Nancy Morin, Étienne Pouliot, Pierre Fournier et Conrad Bernier, à tous agronomes de notre section et à tous les administrateurs de notre section.

Une 3^e visite agronomique a eu lieu en octobre chez Fruit d'Or, dans le secteur de la canneberge; 14 participants ont pris part à l'activité.

En novembre, plusieurs activités ont été offertes à nos membres. Le 3 novembre, nous avons débuté par la tenue de notre 1^{er} déjeuner-conférence de l'année, en présentiel, avec la présidente de l'OAQ, Martine Giguère, agronome. Cet événement a accueilli 31 participants. Le mois s'est poursuivi par un 5 à 7 de la relève agronomique avec les étudiants de la FSAA, en collaboration avec l'AGÉTAAC, qui visait à favoriser la création de liens entre les agronomes présents et les futurs candidats à la profession. La présidente de l'OAQ, Martine Giguère, agronome, était présente et en a profité pour s'adresser aux étudiants en leur brossant un portrait sommaire de leur rôle futur en tant qu'agronome, de l'importance de la formation continue, de la mission que l'OAQ s'est donnée, etc. Enfin, elle les a invités à s'inscrire comme membres candidats à la profession. Deux autres conférenciers agronomes, Frédéric Normand et Xavier Desmeules, tous deux administrateurs de notre section, ont également relaté leur parcours professionnel afin de démontrer diverses facettes de notre profession. Marlène Lagacé et Stéphane Laberge, également administrateurs de notre section, en ont profité pour renseigner les étudiants sur les nombreuses bourses offertes par la section ainsi que le parrainage possible à la préparation des examens de

l'OAQ. Cet événement a accueilli 71 étudiants participants, dont 63 de 1^{er} cycle, 7 de 2^e cycle et 1 de 3^e cycle.

Le 10 novembre s'est tenue la Grande conférence sur l'établissement en agriculture, en collaboration avec la FSAA, où les conférences de trois jeunes entrepreneurs agricoles nous ont permis d'en connaître davantage sur le démarrage de leur entreprise, à savoir la Ferme Rustique, la Ferme Phylum et la Ferme aux petits oignons. M. Romain Dureau, professeur de l'Université Laval, était également conférencier lors de cet événement qui s'est déroulé en mode hybride avec la participation de 30 personnes en présentiel et plus de 200 en mode virtuel.

Pour conclure les activités de novembre, nous avons tenu notre 4^e visite agronomique à la Ferme Caprijol inc., entreprise de chèvres laitières dans Bellechasse où 15 participants ont pris part à la visite. Afin de nous mettre dans l'ambiance des fêtes, nous avons tenu notre 5^e visite agronomique aux serres Roger Lagacé où les poinsettias étaient à l'honneur, le 1^{er} décembre, avec 12 participants.

S'est tenu en février, le 2^e déjeuner-conférence en présentiel, sur l'épigénétique avec M. Marc-André Sirard, D.M.V., Ph. D., professeur titulaire à l'Université Laval et directeur du Centre de recherche en reproduction, développement et santé intergénérationnelle (CRDSI). Ce sont 32 participants qui ont assisté à cette activité de formation. Le 9 février 2023 a eu lieu une formation en éthique et déontologie intitulée «Agir en sentinelle pour la prévention du suicide – Déclinaison agricole», qui a permis à une douzaine de nos membres d'en apprendre davantage sur la prévention du suicide. La formation était

offerte par M. Dominic Lemay et Mme Noémie Bizier, travailleurs sociaux au Service de promotion de la santé, prévention et organisation communautaire, Bureau de soutien à l'action intersectorielle et aux relations avec la communauté du CISSS de Chaudière-Appalaches.

En mars, notre 2^e visioconférence s'est tenue sous le thème de « Vos chiffres auront toujours le dernier mot! » avec comme conférencier, M. Patrice Carle, agronome, directeur général de Solution Aleop Inc. et coordonnateur des opérations au Centre d'expertise en gestion agricole (CEGA). Pour cette activité, 70 participants se sont joints à nous.

Pour conclure l'année d'activités, nous avons tenu en avril, notre 3^e déjeuner-conférence en présentiel sous le thème « La pratique de l'agriculture de précision: solution agronomique de gestion durable du phosphore des sols sous grandes cultures au Québec », offert par un étudiant au doctorat en sol et environnement de l'Université Laval, récipiendaire de la bourse Yvon Lévesque. Ce sont 23 participants qui ont assisté à la présentation des travaux de M. Jeff Daniel Steeven Nze Memiaghe, agronome. Enfin, en amont de notre assemblée générale annuelle tenue en mode hybride le 27 avril dernier, nous avons offert à nos membres une formation en éthique et déontologie intitulée « Adapter sa communication à son interlocuteur ». Mme Liliane Hamel, Ph. D., CRHA, chargée d'enseignement à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval, était notre formatrice qui a accueilli une cohorte de 68 participants.

Un second récipiendaire de la bourse Yvon Lévesque nous présentera sa conférence intitulée « Développement de substrat à

base de matières recyclées pour la culture maraîchère sur toit» le 8 juin prochain en présentiel. Il s'agit de Mme Florence Carrier, membre candidate à la profession et étudiante à la maîtrise à l'Université Laval.

La section a présenté de bonnes candidatures aux divers prix de l'Ordre qui ont conduit à l'octroi de la Médaille de distinction agronomique à Mme Karine Simard, agr., du Mérite spécial Adélar-Godbout à la Ferme Onézime Pouliot Inc. de l'île d'Orléans, du prix pour l'agronome engagé dans sa communauté à Mme Andréanne Ouellet, agr., et enfin du prix jeune agronome à Mme Justine Richard-Giroux, agr. Bravo à tous ces récipiendaires de notre grande section et un merci spécial aux agronomes Luc Cyr, Nancy Morin, André Lessard et Pierre Fournier pour leur contribution.

La section a souhaité reconnaître les bons coups de ses membres. Ainsi, elle a décerné deux «coups de chapeau» à des agronomes qui se distinguent par leur travail et le rayonnement qu'ils apportent à la profession. Les récipiendaires, qui ont notre admiration, sont Mme France Bélanger et M. Michel Delisle, agronomes.

Grâce à la bourse Hélène Alarie, deux jeunes agronomes ont pu avoir accès gratuitement au congrès de l'Ordre. Il s'agit de Mme Jessica Champagne-Caron et de Mme Eden Poulin, agronomes.

La 5^e édition du concours «Agronome de demain» a eu lieu lors de la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC). La bourse Luc-Boutin a été remise à deux équipes qui se sont démarquées par la qualité de leur exposé. Il s'agit de Mme Daphné Bolduc pour son kiosque sur «La production caprine» ainsi que de

Mmes Gabrielle St-Julien et de Marie Paquin avec «La production porcine».

Notre programme de parrainage des candidats à l'examen d'admission de l'OAQ est toujours aussi populaire et, cette année, ce sont 11 candidats qui ont bénéficié des services de l'agronome bénévole et administrateur de notre section, Stéphane Laberge, pour être mieux préparés.

La section est l'un des partenaires du Camp d'entraînement agricole de la Capitale-Nationale qui vise à favoriser la relève agricole et l'éclosion de nouvelles entreprises agricoles. Elle a invité les participants à s'inscrire à un concours offrant trois bourses aux finalistes pour l'achat de services-conseils agronomiques. Les récipiendaires sont Mme Claudia Collada (Les permaculteurs et filles), Mme Joëlle Bouchard (Les aïelles du domaine des frangines) et M. Sébastien Beaulieu (Les Potagers Agapés). Merci aux organisateurs et aux juges agronomes: Marlène Lagacé, Magali Hunot, Jessica Champagne-Caron et Xavier Desmeules, agronomes et administrateurs de notre section.

Enfin, tout au long de l'année, il y a eu production et publication de chroniques pour le 100^e anniversaire de notre section. Je tiens à remercier sincèrement M. Luc Cyr, agronome, et M. Claude-André St-Pierre, agronome, pour leur dévouement et leur grande participation à ce projet. J'ai pour ma part contribué de façon significative à l'édition, à la recherche et à la publication des chroniques ainsi qu'à l'entretien de la page Facebook Centenaire.

Remerciements

Et finalement Un grand MERCI aux administrateurs de la section ainsi qu'à M. Xavier Desmeules pour sa participation active au Conseil de la section depuis 2020 et en particulier à titre de secrétaire-trésorier cette dernière année. Nous lui souhaitons bonne continuation dans tous ses projets futurs. Merci aussi à notre nouvelle secrétaire-trésorière, Mme Magali Hunot, agronome, membre active au Conseil depuis 2019. Je tiens à souhaiter la bienvenue à notre nouvelle administratrice nommée, Mme Béatrice Dion-Morin, et la remercie d'avoir accepté le mandat proposé. Enfin, un merci à tous les membres de la section pour leur belle participation et leur appui aux activités organisées par la section. Notre année fut couronnée de succès et c'est grâce à vous tous!

La présidente,
Nadine Bourgeois,
agronome, M.Sc.

SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN CÔTE-NORD

Membres du Conseil 2022-2023

Président:

Thierry Balthazard, ing. agr.

Vice-présidente:

Marielle Gagné, agr.

Secrétaire:

Olivier Brassard, agr.

Trésorier:

Yvan Girard, agr. retraité

Administrateurs:

Jordan Routhier, agr.

Lydia Harvey, agr.

(jusqu'au déménagement)

Pascal Lavaute, agr.

Activités de la présidence de la section

C'est avec beaucoup de fierté que j'ai représenté les agronomes du Québec aux réunions du Conseil d'administration provincial. J'ai également le privilège de siéger au comité des finances et d'audit et au comité de la formation des agronomes en plus d'être le président du comité des équivalences. De plus, j'ai participé aux réunions du Conseil d'administration de la section régionale.

Activités du Conseil d'administration de la section

Le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours du dernier exercice afin de poursuivre son plan d'action. Il a tenté des démarches auprès de relève potentielle pour avoir un Conseil le plus complet possible à la fin de chaque assemblée générale annuelle. Le Conseil a tenu l'ensemble de ses séances par vidéodiffusion pour faciliter la participation des membres.

Activités professionnelles et sociales

Lors de l'année 2021-2022, l'activité agroalimentaire annuelle a consisté en une visite d'Éco-Luzerne, de la microbrasserie Riverbend et d'un jardin agroforestier. Le souper reconnaissance, qui a eu lieu à l'Orée des champs, a souligné les 25 ans de vie agronomique de Mmes Anne St-Onge, Martine Bergeron, Chantale Bélanger et Marie-Hélène Côté, et de MM. Martial Lemieux et Antoine Bédard ainsi que les 50 ans de vie agronomique de M. Yvan Girard.

Remerciements

J'aimerais conclure en remerciant mes collègues agronomes qui ont accepté de donner de leur précieux temps au sein du Conseil d'administration au cours de la dernière année, soit Jordan Routhier, Olivier Brassard, Lydia Harvey, Pascal Lavaute, Yvan Girard ainsi que Marielle Gagné.

Le président,

Thierry Balthazard,
ingénieur et agronome

MONTREAL LAVAL

Membres du Conseil 2022-2023

Président :

Thomas Bastien, agr.
(jusqu'au 25 janvier 2023) puis
Carole-Anne Lapierre, agr.

Secrétaire :

Serge Lebeau, agr. retraité

Trésorière :

Gilles Tremblay, agr.

Administrateurs :

Catherine Larivée-Bazinet, agr.
Julie Sage, agr.

Activités de la présidence de la section

La deuxième année d'existence officielle de la section Montréal-Laval n'a pas été de tout repos, en particulier au sein du Conseil d'administration de l'OAQ. Plusieurs enjeux ont été au cœur des conversations portant sur notre profession d'agronome, nos responsabilités et notre avenir.

À titre de président de notre section, j'ai été le contact privilégié avec la firme de sondage Léger pour réaliser une démarche qui s'est soldée par le grand sondage auprès des membres de notre Ordre, dont les résultats ont été présentés lors de notre congrès à l'automne 2022. J'ai également pris part aux échanges portant sur l'organisation du congrès, notamment pour la sélection des thèmes et des panélistes.

En plus d'avoir participé à l'organisation du congrès, j'ai consacré une bonne partie de mon temps à titre de président de section au projet de refonte de la Loi sur les agronomes, étant données les nombreuses conversations et rencontres spéciales qui ont été orchestrées avant, pendant et après le dépôt du projet de loi du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Activités du Conseil d'administration de la section

Au sein de la section, à la suite de l'assemblée générale annuelle de 2022, le Conseil d'administration a travaillé à l'élaboration d'un calendrier d'activités. Notre thème : le métier d'agronome en zone urbaine. Selon les résultats du sondage réalisé en 2022, les membres souhaitent que les activités de la section permettent de faire du réseautage, augmentent le sentiment d'appartenance à la nouvelle section et valorisent les initiatives des membres.

L'infolettre Agro-urbain est ainsi née en 2022 avec pour objectif de mieux communiquer avec les membres de la section. C'est via l'infolettre que nous avons invité les membres à manifester leur intérêt à présenter certains projets qui suscitaient leur fierté, ce qui a mené à une présentation de Judith Colombo, agronome chez Collectif Récolte, à l'assemblée générale annuelle de 2023, plaçant ainsi cette nouvelle année de la section sous le signe de la mobilisation.

Activités professionnelles et sociales

Tout comme en 2021, nous avons contribué à une bourse attribuée par l'Université McGill en l'honneur de Benoît Van Winden, et ce, conjointement avec la section Montérégie. Félicitations au récipiendaire de cette année, Alexandre Bigras, étudiant au programme de baccalauréat avec majeure en sciences agroenvironnementales. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la section est déjà à pied d'œuvre afin de proposer aux membres des activités stimulantes qui permettront d'enrichir notre pratique et de nous rencontrer!

Remerciements

En janvier 2023, la section a connu un changement à la présidence avec l'arrivée de Carole-Anne Lapierre, agronome, récemment confirmée dans ses fonctions à l'assemblée générale annuelle. Je la remercie d'avoir repris le flambeau avec dynamisme. Merci également aux membres du Conseil d'administration qui travaillent avec passion à faire grandir et rayonner la section afin qu'elle puisse rejoindre et soutenir ses membres. Merci finalement à l'ensemble des membres de la section Montréal-Laval, ce sera un plaisir pour nous de vous rencontrer cette année.

Le président sortant

Thomas Bastien, agronome

La présidente

Carole-Anne Lapierre, agronome

MONTÉRÉGIE

Membres du Conseil 2022-2023

Président:

Michel Montpetit, agr.

Vice-présidente:

Andréane Poissant, agr.

Secrétaire:

Éric Beaudoin, agr.

Trésorier:

Daniel Schiettekatte, agr.

Administrateurs:

Julie Boisvert, agr.

Daniel Diorio, agr. retraité

Myriam Michel, agr.

David Plourde, agr.

André Roy, agr.

Anaïk Trudeau-Jacob, agr.

Activités de la présidence de la section

À titre de président de la section, j'ai participé aux réunions du Conseil d'administration de l'Ordre. J'ai également siégé au comité de gouvernance, au comité des finances et d'audit, au comité d'organisation du congrès et au comité sur l'assurances professionnelle. J'assume également la présidence du comité sur les MRF. J'ai assisté en présence au congrès et à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre les 13 et 14 octobre 2022 à Lévis. Je suis allé remettre la bourse Benoît Van Winden à M. Alexandre Bigras de l'Université McGill au Campus McDonald.

Activités du Conseil d'administration de la section

Les administrateurs de la section se sont réunis à six reprises au cours de l'exercice 2022-2023 afin de discuter de sujets d'intérêt pour la section et planifier l'organisation d'activités.

L'assemblée générale annuelle s'est déroulée le 20 avril en mode présentiel.

Activités professionnelles et sociales

Avec la levée des restrictions sanitaires dues à la COVID-19, c'est avec un grand plaisir que nous avons recommencé à faire des visites et activités professionnelles.

Nous avons fait la visite des installations du centre de biométhanisation SÉMECS et de la distillerie Greenfield éthanol à Varennes le 28 septembre. Ces deux visites ont permis à 59 participants de bien connaître ces deux entreprises. Un souper a été servi sur place, ce qui a permis aux gens d'échanger.

La soirée hommage soulignant les 25 et 50 ans de vie agronomique des membres a eu lieu le 25 novembre au Vignoble 1292. C'était l'occasion d'accueillir les nouveaux agronomes de la section. Il y a eu une présentation de l'entreprise par les propriétaires. Un repas a été servi sur place. Ce sont 15 agronomes qui ont célébré 25 ans de vie agronomique et deux qui ont célébré 50 ans. Dix des 17 jubilaires étaient présents sur place pour souligner l'événement. M. Simon Guertin, qui célébrait 50 années de vie agronomique, nous a raconté son cheminement de carrière. Une visite des installations a été possible à la fin de la soirée.

En collaboration avec l'Université Laval, une formation en éthique a été offerte le 29 novembre en webdiffusion. C'est 290 membres qui ont participé à cette formation. Les formations à offrir à nos membres nous ont été suggérées par les participants de l'assemblée générale annuelle.

Enfin, le 30 mars, nous avons eu un souper-conférence au Vignoble Château Fontaine à Saint-Hyacinthe. Trois présentations sur des sujets d'actualités ont permis aux 59 participants d'avoir des informations de pointe tout en partageant un bon repas.

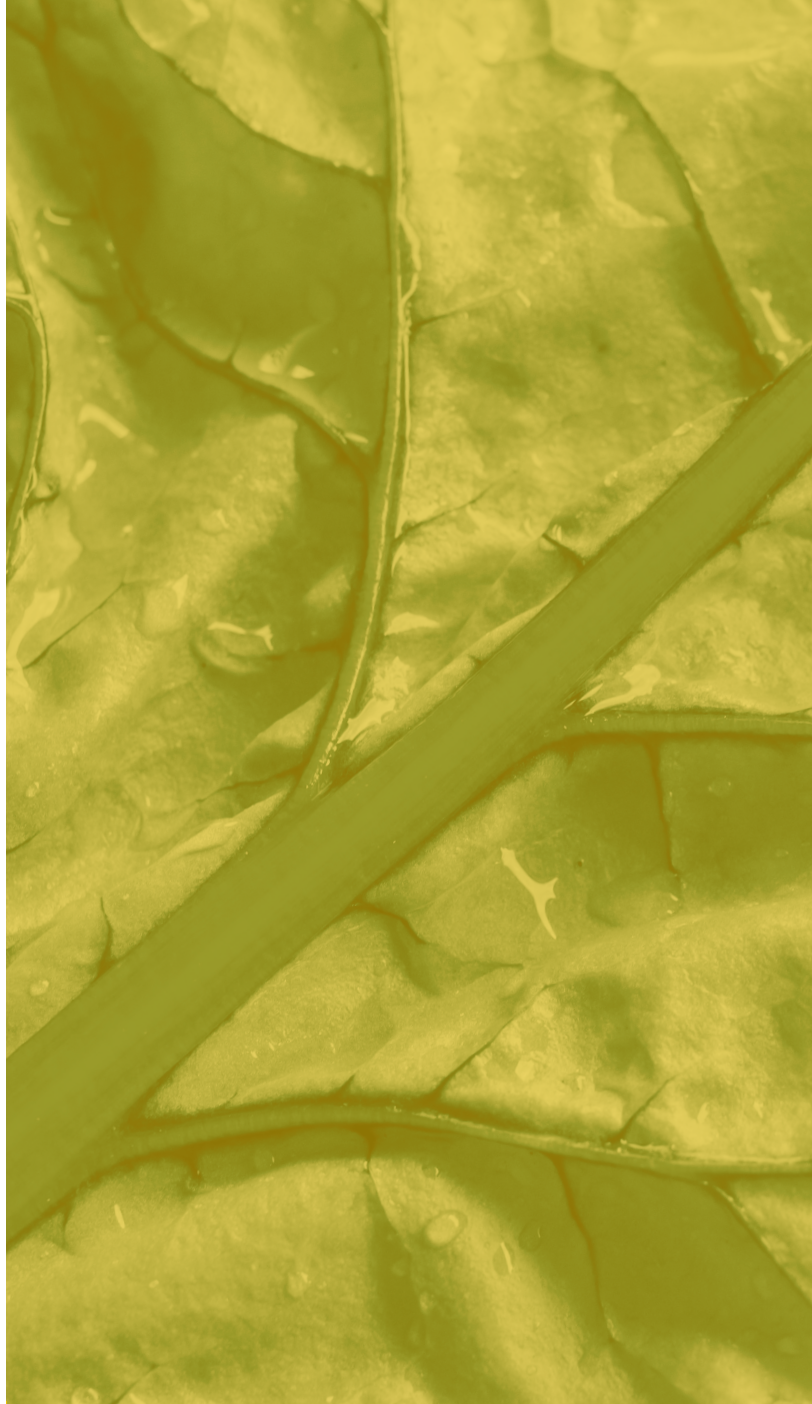
Remerciements

Je tiens à remercier très chaleureusement les membres du Conseil d'administration pour la qualité de leur contribution et leur dynamisme. Un merci particulier aux administrateurs sortants et spécialement à David Plourde qui, après neuf ans d'implication active, ne souhaite pas renouveler sa présence au Conseil d'administration.

Enfin, les membres du Conseil d'administration tiennent à remercier les agronomes de la section qui ont répondu à l'appel en assurant un excellent taux de participation aux différentes activités. Merci de vous intéresser à notre profession, de la valoriser et de la faire rayonner.

Le président

Michel Montpetit, agronome



ACTIVITÉS
DE CONTRÔLE
DE L'EXERCICE
DE LA
PROFESSION



ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION DES AGRONOMES

Le Comité de la formation des agronomes a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation. C'est un comité consultatif auprès du Conseil d'administration de l'Ordre.

Au cours de l'année 2022-2023, le comité a tenu une réunion durant laquelle dix cours de l'Université Laval et cinq cours de l'Université McGill ont été ajoutés à la *liste des crédits agronomiques* de l'Ordre.

Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent, et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

Programmes d'étude dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	0
Programme d'étude dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	0
Programme d'étude dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	0
Avis positifs	0
Avis recommandant des modifications	0
Programmes d'étude dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Comité des équivalences

Le mandat du Comité des équivalences est d'appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation donnant droit au permis d'exercice de la profession d'agronome.

Le Comité s'est réuni à trois reprises entre le 19 mai 2022

et le 7 décembre 2022. Il a analysé les dossiers de 33 demandeurs, dont 33 nouvelles demandes (26 demandes d'équivalence de diplôme et 7 demandes d'équivalence de formation).

Le Comité a présenté 32 recommandations au Conseil d'administration. On y retrouve 23 équivalences de diplôme et 5 équivalences de formation.

Des 33 dossiers étudiés, 4 sont en processus de reconnaissance d'équivalence.

Comité de révision des décisions d'équivalences

Le Comité n'a reçu aucune demande de révision.

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC*	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	7	0	26
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition**	2	0	26
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle**	4	0	0
Demandes refusées au cours de l'exercice**	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	1	0	0

* Mais au Canada.

** Les données demandées ici ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

Reconnaissance partielle de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES*	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC**	HORS DU CANADA
Un ou des cours	4	0	0
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

* Veuillez tenir compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de personnes concernées par des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

** Mais au Canada.

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC*	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition**	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle**	0	0	0
Demandes refusées au cours de l'exercice**	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	0

* Mais au Canada.

** Les données demandées ici ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES*	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC**	HORS DU CANADA
Un ou des cours	0	0	0
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

* En tenant compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

** Mais au Canada.

Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificats de spécialiste

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	0	6
Égalité entre les hommes et les femmes	1	5
Gestion de la diversité ethnoculturelle	1	5

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes

L'Ordre n'a mené aucune action particulière pour la reconnaissance de l'équivalence de diplôme.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Demandes de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence qu'elles aient été faites dans le cadre d'une demande de permis ou d'une demande d'un certificat de spécialiste, en tenant compte des renseignements suivants :

	NOMBRE
Demandes de révision pendante au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes) (au total)	0
• Maintenant la décision initiale	0
• Modifiant la décision initiale	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	0
Demandes de révision pendante au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Beneva a couvert le risque d'assurance responsabilité professionnelle des agronomes pour une autre année. L'Ordre et l'assureur ont une entente d'un terme de cinq années, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026.

Assurance responsabilité professionnelle tous les membres

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE PAR MEMBRE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'Ordre	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif) ASSURANCE ANNUELLE	762	1 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	7	1 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$
Autre couverture	0		
Cautionnement ou autre garantie	1296	1 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$
Dispenses (exemptions)	1297		
TOTAL	3362		

Note: Le total du nombre de membres, **couverts ou exemptés**, correspond au nombre de membres inscrits au Tableau au **31 mars 2023**.

* Une assurance spécifique à un sous-groupe de professionnels, par exemple.

Assurance responsabilité professionnelle Membres exerçant au sein d'une société

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES*	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE PAR MEMBRE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'ordre	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	39	1 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre	1	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la société couvrant le membre	4	0	0

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	3
Membres concernés par ces réclamations	3
Déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	0
Membres concernés par ces déclarations de sinistre	0

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes dans l'exercice de leur profession des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Législation et réglementation de l'Ordre

Au cours de l'année 2022-2023, aucune modification réglementaire n'a été effectuée. Toutefois, tout au long de l'année, l'Ordre a travaillé en collaboration avec l'Office des professions du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) à la modernisation de la *Loi sur les agronomes du Québec* et de divers règlements professionnels.

Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

- **Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec pour la gestion des pesticides sur les terrains de golf (remplacement)**

En mai 2022, l'Ordre des agronomes du Québec a publié la *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec pour la gestion des pesticides sur les terrains de golf*. Cette grille de référence remplace la *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec pour la préparation et le suivi d'un plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf*, qui datait de septembre 2018. L'annonce a été faite aux membres dans l'infolettre de l'Ordre au même moment. Cette grille de référence a été élaborée par un comité d'agronomes mis sur pied pour réaliser ce mandat. Ce document fait état des règles de l'art concernant les recommandations

relatives à l'utilisation de pesticides sur les terrains de golf.

- **Ligne directrice sur la fertilisation et l'élaboration d'un plan agroenvironnemental de fertilisation pour les superficies cultivées en littoral (nouveau)**

En novembre 2022, l'Ordre des agronomes du Québec a publié la *Ligne directrice sur la fertilisation et l'élaboration d'un plan agroenvironnemental de fertilisation pour les superficies cultivées en littoral*. L'annonce a été faite aux membres dans l'infolettre de l'Ordre au même moment. Cette ligne directrice a été élaborée par un comité d'agronomes mis sur pied pour réaliser ce mandat. Ce document établit les normes de pratique et règles de l'art concernant les recommandations relatives à la fertilisation des parcelles cultivées en littoral d'un lac ou d'un cours d'eau. Les éléments à prendre en considération comme les quantités d'éléments fertilisants à apporter, le moment de ces apports et des mesures d'atténuation pour diminuer la contamination des cours d'eau, comme les couvertures de sol sont des sujets traités dans cette ligne directrice.

- **Ligne directrice relative aux recommandations en fertilisation de cultures tuteurées cultivées en serres en plein sol (nouveau)**

En mars 2023, l'Ordre des agronomes a publié la *Ligne directrice relative aux recommandations en fertilisation de cultures tuteurées cultivées en serres en plein sol*. L'annonce a été faite aux membres dans l'infolettre de l'Ordre au même moment. Cette ligne directrice a été élaborée par un comité

d'agronomes mis sur pied pour réaliser ce mandat. Cette ligne directrice s'adresse aux agronomes qui offrent des services-conseils en culture en serre au Québec. Elle concerne la fertilisation des cultures en serre tuteurées verticalement cultivées en plein sol. Elle vise à mieux outiller les agronomes dans l'élaboration de recommandations de fertilisation pour ces cultures et leur justification dans le cadre de l'élaboration de plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) et de bilans de phosphore.

- **Ligne directrice pour le calcul des charges maximales de phosphore total pour les cultures non mentionnées à l'annexe I du Règlement sur les exploitations agricoles (remplacement)**

En mars 2023, l'Ordre des agronomes du Québec a émis la *Ligne directrice pour le calcul des charges maximales de phosphore total pour les cultures non mentionnées à l'annexe I du Règlement sur les exploitations agricoles*. Ce document remplace le document intitulé *Recommandation pour déterminer la superficie minimale en culture afin de disposer de la charge de phosphore*. Cette révision a été faite par un comité d'agronomes mis sur pied pour réaliser ce mandat. Elle a été nécessaire pour pallier les répercussions signalées par plusieurs agronomes découlant du fait que l'Ordre avait annoncé, en 2022, que les grilles de référence en fertilisation officielles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) remplaceraient progressivement celles du *Guide de référence en*

fertilisation, 2^e édition du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). Ces répercussions touchaient notamment la capacité de réception en phosphore de plusieurs entreprises agricoles.

- **Ligne directrice sur les stratégies de fertilisation relatives à l'indice de saturation en phosphore des sols (remplacement)**

En mars 2023, l'Ordre des agronomes du Québec a émis la *Ligne directrice sur les stratégies de fertilisation relatives à l'indice de saturation en phosphore des sols*. Ce document remplace le document intitulé *Stratégies de fertilisation relatives à l'indice de saturation en phosphore des sols*. Cette révision a été faite par un comité d'agronomes mis sur pied pour réaliser ce mandat. Elle a été nécessaire à la suite de l'annonce du remplacement progressif des grilles de référence en fertilisation du *Guide de référence en fertilisation, 2^e édition* du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) par les grilles de référence en fertilisation officielles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

- **Chlorpyrifos: Allègement pour la culture du rutabaga**

Suivant la recommandation du ministère de l'Agriculture, des

Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), l'Ordre des agronomes du Québec a annoncé en novembre 2022 un assouplissement d'une exigence de son *Guide de bonnes pratiques visant une utilisation raisonnée du chlorpyrifos dans les crucifères* uniquement pour la culture du rutabaga, pour la saison 2023.

Selon ce qui est prévu dans le guide, une justification agronomique pour l'utilisation du chlorpyrifos ne pouvait être émise qu'à la suite de dépistages réalisés en cours de saison. L'assouplissement annoncé rendait possible exceptionnellement pour un agronome d'émettre avant le 10 décembre 2022 une justification et une prescription agronomique pour le chlorpyrifos dans les cultures de rutabaga prévues en 2023. La justification émise à l'avance pour la saison 2023 devait être basée sur l'historique du dépistage à la ferme, et elle devait être conditionnelle à un dépistage au cours de la saison 2023 pour déterminer la date exacte des applications.

Cet assouplissement a été nécessaire en raison du fait que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) interdit de vendre de chlorpyrifos au Canada en 2023, mais permet d'en utiliser pour la saison de culture 2023. Au Québec, l'utilisation du chlorpyrifos est encadrée par le *Code de gestion des pesticides*, qui stipule que pour pouvoir acheter du chlorpyrifos, un agriculteur doit détenir une prescription et une justification agronomique. Les agriculteurs qui pensaient avoir besoin de chlorpyrifos en 2023 devaient donc l'acheter en 2022, rendant nécessaire pour les

agronomes de pouvoir émettre des justifications agronomiques en avance.

Référentiel ou profil de compétences ou cadre de référence

- **Mémento de l'agronome (révision)**

En juin 2022, l'Ordre des agronomes du Québec a publié une nouvelle version du Mémento de l'agronome. La dernière version de ce document datait de 2009. Ce document a été conçu pour servir de référence aux agronomes et aux candidats à la profession. Il présente un survol de l'agriculture québécoise et de la législation qui s'y rattache. On y explique en détail l'encadrement de l'exercice de la profession d'agronome. Le mémento original a servi de canevas de base pour cette nouvelle version. Plus d'une dizaine de personnes (agronomes consultants, employés de l'Ordre, membres du Conseil d'administration) ont participé à la révision des textes.

Autres activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

L'Ordre a répondu, comme à chaque année, à de nombreux appels et courriels aux membres à propos des normes de pratique et règles de l'art en agronomie (à l'exception des conseils déontologiques). Le nombre d'appels ou de courriels reçus ainsi que les principaux sujets abordés n'ont pas été recensés.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat d'assurer la surveillance des compétences et de la pratique des agronomes. Pour l'exercice 2022-2023, le CIP était composé de dix membres agronomes. M. Amévi Toglo, agronome, est le secrétaire du comité d'inspection professionnelle depuis le mois d'août 2021. Pour l'exercice 2022-2023, le CIP avait dix inspecteurs à temps partiel. Ces inspecteurs couvrent les champs de l'agroenvironnement, de la régie des productions animales, de l'économie, de la gestion et du financement agricoles, et finalement de la phytoprotection et des autres productions végétales.

Dans une optique de protection du public, les recommandations du comité ont pour but d'aider les agronomes à améliorer leur pratique. Le Conseil d'administration adopte chaque année le programme de surveillance générale (PSG) proposé par le comité d'inspection professionnelle.

Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice 2022-2023

Les membres du comité d'inspection professionnelle et l'équipe d'inspecteurs ont procédé à 225 inspections; 107 d'entre elles (régulière, suivi et compétence) ont eu lieu en mode virtuel et en mode présentiel; 118 nouveaux agronomes admis au cours de l'année 2021-2022 ont rempli le *Questionnaire sur la pratique professionnelle*. Il s'agit d'un examen qui porte sur l'ensemble de la réglementation observée par les membres. Les agronomes doivent retourner l'examen et obtenir la note de passage de 80%. Lors de l'exercice 2023-2024, les candidats qui n'ont pas obtenu la note de passage ont été inspectés.

Critères du programme de surveillance de la campagne 2022-2023

- Être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2017 pour les inspections individuelles;
- Produire, modifier, faire le suivi ou analyser des programmes alimentaires ou des recommandations en conduite d'élevage ou en surveiller la prestation;
- Donner ou analyser des conseils associés à l'économie, à la gestion ou au financement agricole, en surveiller la prestation;
- Produire, modifier ou surveiller la production ou analyser des plans de fertilisation, des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), des plans agroenvironnementaux de recyclage (PAER) ou des bilans de phosphore;
- Réaliser, surveiller ou analyser des actes agronomiques en conservation et aménagement des sols;
- Prodiguer des conseils associés à la vente d'intrants (productions végétales, semences traitées avec des molécules réglementées, ou productions animales);
- Prodiguer des conseils ou des recommandations d'application ou d'achat de produits phytosanitaires en production végétale (phytoprotection).

Bilan 2022-2023 des activités du comité d'inspection professionnelle

Au cours de cet exercice, les champs d'activités suivants ont été pris en compte : agroenvironnement (A), régie de production animale (B), économie, gestion et financement agricoles (C), phytoprotection et autres productions végétales (D).

Le comité d'inspection professionnelle a tenu huit réunions ordinaires plénières et a transmis ses recommandations au Conseil d'administration conformément à l'article 6.11 du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes*.

Il a procédé, au total, à **225** inspections dont :

- **107** en mode virtuel et en mode présentiel :
 - 93 régulières;
 - 6 suivis;
 - 8 inspections particulières sur la compétence (IPC);
- **118** sous forme de « Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie » pour les nouveaux agronomes admis au cours de l'année 2021-2022. Sur les 118 examens reçus et corrigés, 90 ont été réussis. La note moyenne était de 88,80 %.

Principaux constats

Les principaux constats du Comité d'inspection professionnelle, par champ d'activité, se résument comme suit :

A. Agroenvironnement

Le CIP note un respect de la réglementation et des règles de l'art dans environ 50 % des dossiers de PAEF inspectés pendant cet exercice. Comparativement aux années 2019, 2020 et 2021, le CIP constate une nette augmentation des dossiers nécessitant un suivi et du nombre des membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière sur la compétence ou d'une audition. Les principales lacunes observées dans les PAEF sont :

- Absence du document synthèse;
- Diagnostic agroenvironnemental absent ou très peu détaillé;
- Démarche agroenvironnementale absente ou très peu détaillée;
- Absence de la signature de l'agronome;
- Non-conformité des procédures écrites concernant la surveillance par l'agronome des actes agronomiques posés par des techniciens;

- Absence d'un préambule signé précisant les tâches réalisées par les agronomes qui collaborent dans la réalisation du même PAEF;
- Suivi du PAEF absent ou très peu détaillé;
- Recommandations de fertilisation ne correspondant pas aux besoins de la culture en éléments nutritifs établis en fonction du *Guide de référence en fertilisation du CRAAQ*;
- Erreur dans le bilan de phosphore;
- Absence des recommandations de chaux ou d'amendements calciques ou magnésiens pour corriger le pH du sol.

Le seul dossier de PAEF inspecté respecte les règles de l'art.

B. Régie de la production animale

Au cours de l'exercice 2022-2023, les agronomes œuvrant en production animale ont démontré un très bon respect des règles de l'art. Pour la très grande majorité des dossiers, il n'y a que des correctifs mineurs à apporter à la tenue de dossier. Par exemple, les échanges avec les clients, qu'ils soient faits verbalement ou par message texte, ne sont pas toujours colligés (et datés) ou à tout le moins résumés aux dossiers des clients.

Les notions de mandat et de client demeurent un peu floues chez plusieurs agronomes. Ils oublient que tous les actes d'un professionnel résultent d'un mandat obtenu du client :

- Le mandat peut être défini comme un accord par lequel un client confie à un professionnel la responsabilité d'exécuter une tâche définie et lie les deux parties. Le mandat permet de circonscrire les attentes et les engagements de chacun. Le mandat peut prendre diverses formes selon que l'agronome est en pratique privée ou en entreprise. Les agronomes œuvrant en soutien aux agronomes de première ligne semblent considérer ne pas avoir de mandat.
- Pour de nombreux agronomes, la notion de client s'applique uniquement lorsqu'ils sont en contact avec un producteur ou un entrepreneur, alors que cette notion devrait s'appliquer à ceux qui bénéficient des services professionnels de l'agronome incluant employeur et collègues.

Il nous apparaît important que les agronomes s'approprient ces deux notions et nous suggérons qu'une formation en ligne soit rendue disponible pour améliorer la maîtrise des notions de mandat et de client.

C. Économie, gestion et financement agricoles

Les principales lacunes observées en gestion et financement agricole sont les suivantes :

- Problématique relative à la définition d'un acte agronomique en gestion et financement agricole versus en agroalimentaire;
- Déclarations de formations continues souvent négligées ou incomplètes;
- Défaut fréquent d'avoir sur soi une copie du *Code de déontologie* et de son permis de pratique pour les agronomes sur la route;
- Manque fréquent au dossier de la mention de conformité environnementale;
- Recommandations souvent limitées ou absentes du dossier.

Il est important que le Conseil d'administration de l'OAQ soit sensibilisé au sujet de la problématique liée à l'inspection des agronomes à l'emploi d'institutions financières (accès aux dossiers).

D. Phytoprotection et autres productions végétales

Au cours de l'exercice 2022-2023, les lacunes sont principalement observées dans le domaine du golf :

- **Volet réglementaire :**
La justification agronomique du Plan de réduction des pesticides (PRP), n'est pas faite généralement selon les règles de l'art. Elle est moins documentée.
- **Utilisation des outils :**
La *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec sur l'élaboration d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle* n'est généralement pas l'outil principal utilisé pour les recommandations.
- **Indice de risque :** On note un peu de laxisme dans la prise en compte de l'indice de risque des produits phytosanitaires chez les petits utilisateurs.
- **Évaluation partielle de la pratique des agronomes dans le golf :** On note un manque d'information sur la pratique en phytoprotection des agronomes intervenants dans le milieu du golf.

De façon générale, un effort d'utilisation des outils en phytoprotection par les agronomes a été constaté, dans la prise de décision et des recommandations.

Récapitulatif des travaux d'inspection professionnelle effectués au cours de l'année 2022-2023

	NOMBRE
Inspection individuelle pendante au 31 mars 2023	0
Formulaires d'autoévaluation et questionnaires d'examen professionnel expédiés pour la campagne 2022-2023	225
Formulaires d'autoévaluation et questionnaires d'examen professionnel retournés au CIP pour la campagne 2022-2023	225
Visites individuelles réalisées au cours de la campagne 2022-2023 (y compris les suivis)	107
Rapports d'inspection produits au cours de la campagne 2022-2023 sur la base des formulaires d'autoévaluation et questionnaires d'examen professionnel retournés au cours du même exercice	225
Rapports d'inspection produits au cours de la campagne 2022-2023 sur la base des visites individuelles au cours du même exercice	107
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	0

A	B	C	D
AGRÈNVIRONNEMENT	PRODUCTION ANIMALE	GESTION ET FINANCEMENT	PHYTOPROTECTION

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				TOTAL
	A	B	C	D	
Membres ayant fait l'objet d'une inspection par autoévaluation	20	18	18	37	93
Membres ayant fait l'objet d'une inspection sur la compétence	1	0	1	6	8
Membres ayant fait l'objet d'un examen professionnel (nouveaux admis)					118
Total des membres ayant fait l'objet d'une inspection					225
Membres ayant fait l'objet d'une visite régulière d'inspection	20	18	18	47	103
Visites de suivi et analyse de dossiers	0	0	1	5	6
Visites d'inspection sur la compétence	1	0	1	6	8
Rapports de vérification produits à la suite d'une visite incluant les inspections sur la compétence					107

Inspections de suivi

Au cours de l'exercice 2022-2023, deux inspections de suivi et leurs rapports d'inspection ont été réalisés. Aucune inspection de suivi n'est pendante au 31 mars 2023.

Inspections portant sur la compétence professionnelle (inspections particulières)

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				TOTAL
	A	B	C	D	
Visites d'inspection sur la compétence	1	0	1	6	8
Rapports d'inspection produits	1	0	1	6	8

Suivi des recommandations adressées au Conseil d'administration

	NOMBRE
APPROUVANT, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	6
REJETANT, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	1

Audition devant le CIP

	A	B	C	D	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une audition	1	0	0	6	7

Recommandations de l'année 2022-2023 du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				TOTAL
	A	B	C	D	
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	1
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	3
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	1
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	1
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0

Entraves à un membre du Comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au Bureau du syndic

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (En application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	4

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

État de la situation de l'Ordre au regard de la formation continue

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire, et partage cette fonction avec des organismes externes.

Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre

Dispenses de formation continue

	NOMBRE
Demandes reçues au cours de l'exercice	322
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	269
Demandes refusées au cours de l'exercice	44
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	31

Sanctions découlant du défaut de se conformer au Règlement

	NOMBRE
Radiation du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au Comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0

	NOMBRE
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	0

Aucune sanction découlant du défaut de se conformer au règlement sur la formation continue des membres de l'Ordre n'a été imposée à ces derniers au cours de l'exercice. La période de référence définie audit règlement se termine le 31 décembre 2022. Le règlement prévoit que les membres doivent fournir au plus tard le 1^{er} février qui suit la fin de la période de référence, une déclaration de formation continue. Le 2 février 2023, des avis de défauts ont été envoyés aux membres qui n'avaient pas déclaré un nombre suffisant d'heures de formation. Le règlement prévoit que le membre ayant reçu un avis de défaut dispose d'un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de l'avis pour se conformer aux obligations de formation continue. Les sanctions, le cas échéant, seront donc appliquées dans le prochain exercice.

Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre

Le tableau ci-dessous présente les formations en éthique et déontologie offertes aux membres en 2022-2023. Les nouveautés 2022-2023 sont marquées d'un astérisque (*).

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Comment l'État voit-il les ordres professionnels (et leurs membres)? Les politiques de l'expertise du 19 ^e siècle à aujourd'hui	1,00	326
La réflexion et le dialogue éthique: des outils indispensables pour participer au changement	1,00	267
Éthique appliquée et agronomie	1,50	490
La confiance du public : comment la gagner (ou la perdre) (congrès 2022 de l'Ordre des agronomes du Québec)*	0,75	271 (en différé) 563 (en direct)
La déontologie de l'agronome	3,00	409
La relation avec le client et le contrat de service professionnel en agronomie	2,50	442
Les normes de pratiques et règles de l'art en agronomie	1,00	378
Loi et encadrement de la pratique agronomique au Québec	1,00	265
Mobiliser l'éthique pour favoriser l'indépendance professionnelle	1,00	292

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

Les activités de formation organisées ou développées par l'Ordre en 2022-2023 comprennent les activités de formation en ligne offertes sur la plateforme ASIO, des webinaires en direct ainsi que le congrès de l'OAQ.

Au 31 mars 2023, 37 capsules de formation étaient offertes sur la plateforme ASIO.

La plateforme peut être consultée à l'adresse suivante: **asio.oaq.qc.ca**.

Par ailleurs, l'Ordre a accrédité 251 activités de formation continue offertes par différents partenaires, conformément aux normes en vigueur et qui sont décrites dans le **Guide sur le Règlement sur la formation continue obligatoire des agronomes**.

Le tableau ci-dessous présente les activités de formation continue offertes par l'Ordre en 2022-2023 excepté celles en éthique et déontologie qui sont présentées dans le tableau *Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre*.

Toutes les activités sont facultatives. Les nouveautés 2022-2023 sont marquées d'un astérisque (*).

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE (NOMBRE DE NON-MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE)	
		Événement virtuel	Auto apprentissage
Congrès 2022*	8,00	563 (15)	
Des champs à nos assiettes : tensions, obstacles et leviers pour façonner l'avenir de l'agroalimentaire (congrès 2022 de l'Ordre des agronomes du Québec)*	1,00		61 (3)
Notre consommation entre pandémie et crise climatique (congrès 2022 de l'Ordre des agronomes du Québec)*	0,92		32
Panel économique (congrès 2022 de l'Ordre des agronomes du Québec)*	1,00		41 (1)
Réinventer le système agroalimentaire (congrès 2022 de l'Ordre des agronomes du Québec)*	0,83		38 (3)
Congrès 2021			
À la croisée des chemins : les agronomes comme éléments clés d'un monde post COVID-19 orienté vers la nature et les ODD*	0,87		47 (2)
La recherche et le développement : la pierre d'assise pour des changements durables en alimentation	0,93		32 (2)
La transition vers des systèmes alimentaires équitables et durables : enjeux et perspectives	0,88		38 (1)
Les promesses de l'intelligence artificielle	0,95		46 (1)
Scientifique en chef du Québec : rôles, responsabilités et bâtir ensemble le secteur agroalimentaire de demain	0,90		29 (1)
Congrès 2020			
Assurer son avenir par la gestion et le financement responsables	1,00		44 (1)
Conservation et restauration des sols organiques maraîchers du Québec : vers la durabilité	1,00		12 (2)
Conférences du CETAB + sur l'agriculture durable	1,00		19 (1)
Bonnes pratiques en phytoprotection relatives à l'utilisation et à l'application des néonicotinoïdes dans la pomme de terre	0,50		8 (1)
Développer une expertise pour la protection des sources d'eau potable municipales – Le RPEP et les restrictions agricoles	2,50		26 (1)
Introduction à l'agriculture au Québec	1,00		42 (12)
La Grille de référence en phytoprotection et les attentes de l'Ordre	1,00		35 (1)
La grille de référence et le plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf*	3,50	15 (1)	2
La production animale au Québec	3,50		32 (9)
La production avicole au Québec	1,00		24 (4)
La production bovine au Québec	0,75		11 (2)
La production laitière au Québec	1,25		26 (3)
La production porcine au Québec	1,00		20 (2)
La production végétale au Québec	1,50		28 (4)
La réglementation provinciale sur les pesticides	1,25		27
Le cadre juridique régissant les activités agricoles au Québec	1,50		59 (7)
Le Régime transitoire en matière de gestion des rives, du littoral et des zones inondables	2,00	6	179 (62)

Les bandes végétalisées en littoral*	2,92 (4,75) ¹	57 (7)	11 (1)
Les cultures de couverture en contexte d'agriculture en littoral*	3,17 (5,08) ¹	140 (4)	0
Les cultures fruitières au Québec	0,75		19 (2)
Les cultures légumières au Québec	0,75		18 (2)
Les grandes cultures au Québec	0,75		22 (4)
L'horticulture ornementale au Québec	0,75		17 (4)
Limites planétaires: le rôle stratégique des agronomes dans la transition qui s'impose	1,00		24
Outil d'aide à la décision et stratégies de réduction de l'atrazine dans le maïs	1,00		9
Politiques économiques et sociales agricoles au Québec	2,25		61 (7)
Série PAEF – Azote	1,00		37
Série PAEF – Engrais organiques	1,25		50 (2)
VFF QC: Un outil d'aide à la décision pour déterminer les risques de dommages des vers fil-de-fer et la nécessité d'utiliser des semences traitées	1,08		12

¹Le nombre entre parenthèses indique la durée d'une activité synchrone (en direct) lorsqu'elle est différente de la durée de cette même activité en mode asynchrone (en autoapprentissage ou en différé).

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

Mandat

Le Bureau du syndic contribue à la mission de protection du public de l'Ordre des agronomes du Québec en faisant enquête sur les cas de conduite professionnelle dérogatoire, et en procédant, le cas échéant, au dépôt de plaintes disciplinaires, devant le Conseil de discipline, conformément au *Code des professions* et à la *Loi sur les agronomes* et ses règlements.

En début d'exercice, on comptait six dossiers disciplinaires actifs, puis en cours d'année, 30 nouveaux dossiers ont été ouverts, pour un total de 36 dossiers actifs. La majorité concernait des manquements aux règles de l'art

dans les champs d'activité sols et environnements, phytoprotection, et gestion et financement.

À noter que l'équipe de syndicats offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre concernant la déontologie (chapitre A-12, r.6, *Code de déontologie des agronomes*).

Outre ces activités en matière disciplinaire, l'équipe a poursuivi son travail de protection du public dans le cadre d'enquêtes pour exercice illégal et usurpation du titre d'agronome. Elle a procédé à des interventions non judiciairisées qui ont permis de redresser les situations portées à son attention.

Membres:

Éric Lavoie, agr.
Syndic par intérim et enquêteur

Yvon Caron, agr.
Syndic adjoint et enquêteur

Nathalie Parent-Legault, agr.
Syndic adjointe et enquêtrice
En fonction depuis le 22 juin 2022

Ernesto Zevallos, agr.
Syndic adjoint et enquêteur
En fonction depuis le 22 juin 2022

Composition du Bureau du syndic au 31 mars 2023

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS, SELON LE STATUT D'EMPLOI	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN*	À TEMPS PARTIEL
Syndic	0	1
Syndic adjoint, s'il y a lieu	0	3
Syndic correspondant, s'il y a lieu	0	0

Traitement de l'information avant le processus d'enquête

Demandes d'information

- Il y a eu 18 demandes d'informations compilées à la liste officielle des appels:
- Les demandes provenaient toutes d'agronomes (sauf une) et concernaient les aspects suivants de la conduite professionnelle:
 - Respect du secret professionnel;
 - Respect du secret professionnel lors d'une fin d'emploi;
 - Situations apparentes de conflit d'intérêts;
 - Rôle de l'agronome en lien avec la politique de surveillance des techniciens agricoles.

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2023 de l'exercice précédent	6
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale* (au total)	30
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	15
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (p. ex., employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec)	11
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	1
Demandes d'enquête formulées par le Comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	2
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le Conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information**	1
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	30
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue)	20
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	13
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	3
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	3
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	16

* Dans le cas où les sources d'une enquête seraient multiples, le rapport considère la source principale d'une enquête selon l'ordre des sources présentées ou selon la chronologie de leur arrivée dans le processus d'enquête.

** Une enquête du Bureau du syndic peut être ouverte à la suite d'une information transmise, d'un signalement reçu ou d'une activité de veille.

Décisions rendues par le Bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice	2
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)*	18
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	2
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciarisées envers le professionnel (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	12
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	3
Enquêtes autrement fermées (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	0

* Le rapport retient le motif principal de ne pas porter plainte selon l'ordre des motifs présentés.

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndicats ad hoc au cours de l'exercice	0

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndicats ad hoc

Une enquête était entre les mains d'un syndic ad hoc au 31 mars 2023.

État des plaintes portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc

Deux plaintes sont portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic au cours de l'exercice 2022-2023 et aucune plainte n'a été portée au Conseil de discipline par des syndicats ad hoc au cours de l'exercice.

Formation du Bureau du syndic relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Techniques d'enquêtes	1	3
Techniques d'entrevues	1	3

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic n'a reçu aucune demande de conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC)

Le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte.

Au cours de l'exercice 2022-2023, aucune demande n'a été portée à l'attention du comité de révision.

Formation des membres du Comité de révision relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	1	3

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte déposée contre un agronome, ou contre une personne qui était agronome au moment des faits reprochés, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* ou des règlements adoptés conformément à ces lois. Le Conseil de discipline est formé d'agronomes nommés par le Conseil d'administration et d'un président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents de discipline des ordres professionnels. Pour chaque cause, c'est la secrétaire du Conseil de discipline qui désigne les agronomes qui y siègent. Les appels des décisions rendues par le Conseil de discipline sont entendus par le Tribunal des professions.

Nom du secrétaire du Conseil de discipline

Me Marina Vachon (1^{er} avril 2022 au 16 mars 2023)
Lily Cardin, adjointe juridique (nomination le 17 mars 2023)

Plaintes au Conseil de discipline

Deux plaintes étaient pendantes au 31 mars de l'exercice précédent. Elles ont été traitées au cours du présent exercice. De plus, deux nouvelles plaintes disciplinaires ont été reçues au cours de l'exercice 2022-2023.

Nature des plaintes dites privées au Conseil de discipline

La secrétaire du Conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations du Conseil de discipline adressées au Conseil d'administration

Le Conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

Requête en inscription au Tableau dans le cas d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice.

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au Conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent, et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Formation des membres du Conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE RELATIVE À LEURS FONCTIONS	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	4	1

ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES **PRÉVUES AU CODE DES PROFESSIONS OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES**

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	4
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	16
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	16
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	15
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	0
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	3
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	1
Mises en demeure ou avis formels	6
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	5
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	12

ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

Commentaires sollicités à l'égard de projets de loi ou de projets de règlement du domaine des compétences de l'Ordre

- Commentaires de l'Ordre et allocution de la présidente sur le dépôt du projet de loi 41, loi modifiant la *Loi sur les agronomes* par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (1^{er} juin 2022)
- Réaction à l'instauration par le gouvernement du Québec d'un moratoire temporaire sur l'épandage agricole des biosolides importés des États-Unis (2 mars 2023)
- Commentaires de l'Ordre dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'omnibus réglementaire : Modifications réglementaires diverses visant à apporter des ajustements pour faire suite aux modifications législatives introduites par le chapitre 8 des lois de 2022 ainsi qu'à modifier plusieurs règlements pris en vertu principalement de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (mars 2023)

Communication avec les membres de l'Ordre

- Rédaction et diffusion de bulletins d'information destinés aux membres : *23 Agro Express*
- Envoi de courriels destinés aux membres : 26 courriels

Publicité et visibilité

- Envoi de deux courriels promotionnels aux agronomes de la base de données du CRAAQ
- Une campagne média sur Agri-Réseau (infolettre et sites spécialisés)
- Publicités du congrès (version papier et/ou électronique) dans *La Terre de chez nous*
- Publicité dans le cadre d'une commandite pour le Rendez-vous végétal 2023 du Réseau végétal Québec
- Publicité dans le cadre d'une commandite pour le Rendez-vous laitier 2023 de l'AQINAC
- Publication des 10 capsules vidéo préparées en collaboration avec le blogue *Signé gourmand*



MEMBRES ET COMITÉS



MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Au 31 mars 2022, l'Ordre comptait 3380 membres:

- 173 membres n'ont pas renouvelé leur inscription au Tableau.
- 49 membres se sont réinscrits au cours de l'année.
- 112 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année. De ce nombre, 16 avaient préalablement obtenu une équivalence de diplôme ou de formation, quatre sont devenus

membres dans le cadre de l'Entente entre le Québec et la France, soit l'arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles (ARM).

- Parmi les 112 nouveaux membres, 1 permis temporaire a été délivré en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française.
- Aucun permis restrictif temporaire n'a été délivré à la suite d'une demande

de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis.

- Aucun membre n'a démissionné et 3 membres sont décédés.
- Aucune radiation temporaire n'a été imposée par le conseil de discipline.

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	NOMBRE
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	3380
(+) Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	112
• Permis temporaires délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	1
• Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
• Permis temporaires délivrés en vertu du <i>Code des professions</i>	0
• Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• Permis spéciaux délivrés	0
• Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	91
• Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	16
- de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	2
- de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0
- de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	14

SUITE — Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	NOMBRE
• Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	4
(+) Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	29
(-) Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars	153
(-) Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	6
• à la suite d'un décès	3
• à la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	3
(=) Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires	3362
• d'un permis temporaire délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	1
• d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
• d'un permis temporaire délivré en vertu du <i>Code des professions</i>	0
• d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• d'un permis spécial	0
• d'un permis dit régulier, y compris : retraité + à vie, invalide	3361

Exercice en société

Depuis le 31 décembre 2015, les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Au 31 mars 2023, 45 sociétés d'agronomes sont enregistrées à l'Ordre conformément au *Règlement sur l'exercice de la profession d'agronomes en société*.

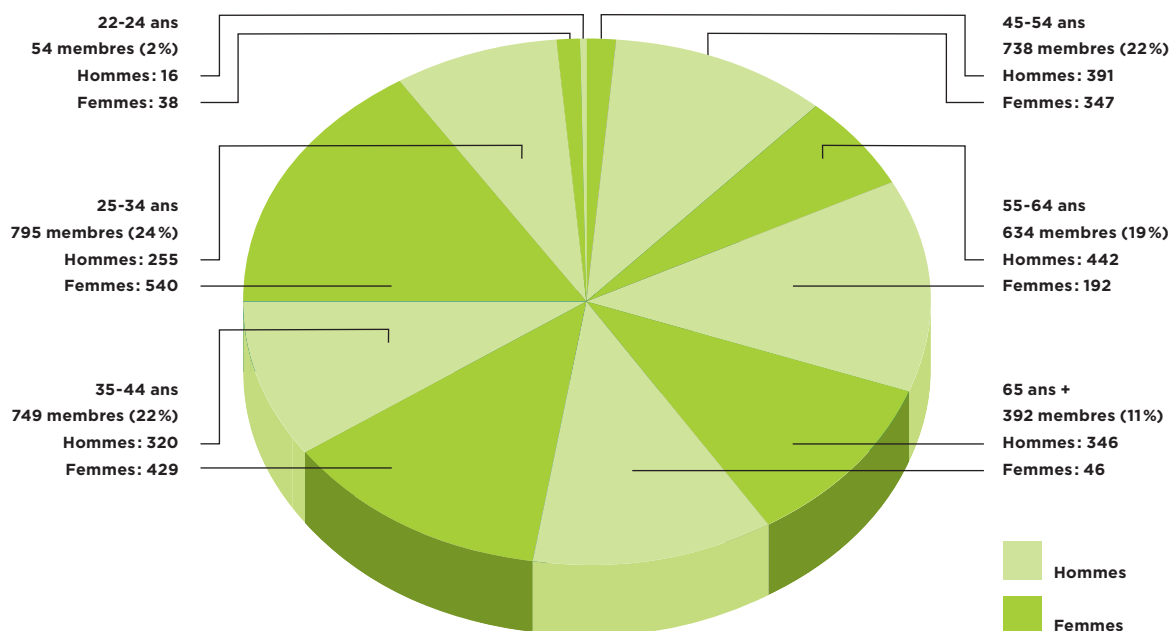
	NOMBRE
Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	44
Membres* de l'Ordre actionnaires dans les SPA déclarées à l'Ordre	51
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SNCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	1
Membres* de l'Ordre associés dans les SNCRL déclarées à l'Ordre	1

* Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou engagé sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non membre de l'Ordre.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2023

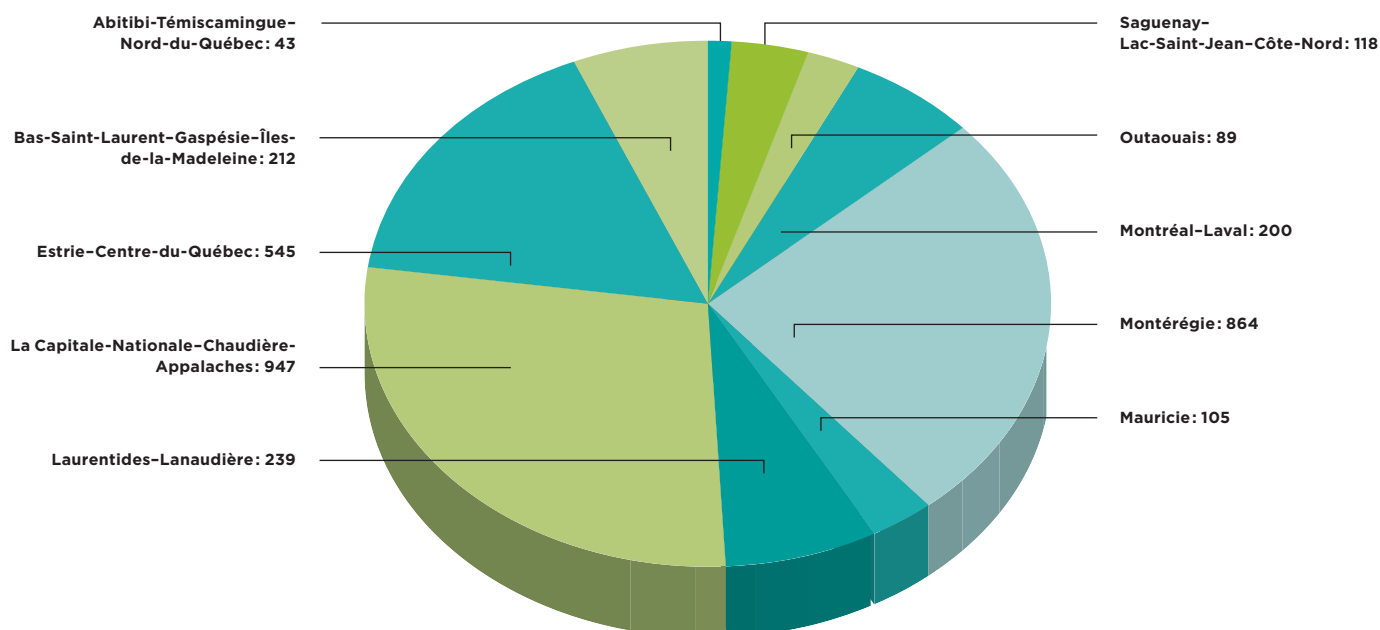
Répartition des membres selon l'âge et le genre au 31 mars 2023

NOMBRE TOTAL: 3362 | 1770 HOMMES | 1592 FEMMES



Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2023 selon la région administrative

NOMBRE TOTAL : 3362



Note : Ces renseignements sont basés sur le lieu où le membre exerce principalement sa profession. Pour les personnes sans emploi ou à la retraite, la résidence est alors considérée comme étant le domicile professionnel.

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2023 selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

Le montant de la cotisation pour 2022-2023 est de 589,84 \$, auquel s'ajoutent les taxes et la contribution obligatoire de 29 \$ au financement de l'Office des professions du Québec.

Les frais liés à une demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquise hors du Québec étaient de 187 \$, auxquels s'ajoutent les frais d'ouverture de dossier de 104,37 \$, ainsi que les taxes applicables jusqu'au 30 novembre 2022. Par la suite, à partir du 1^{er} décembre 2022, les frais liés à une demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquise hors du Québec sont de 196,00 \$, auxquels s'ajoutent les frais d'ouverture de dossier de 110,00 \$, ainsi que les taxes applicables.

Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique étaient de 295,71 \$, auxquels s'ajoutent les frais d'ouverture de dossier de 104,37 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables. Puis, au 1^{er} décembre 2022, les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique étaient de 310,00 \$, auxquels s'ajoutent les frais d'ouverture de dossier de 110,00 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2023 selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

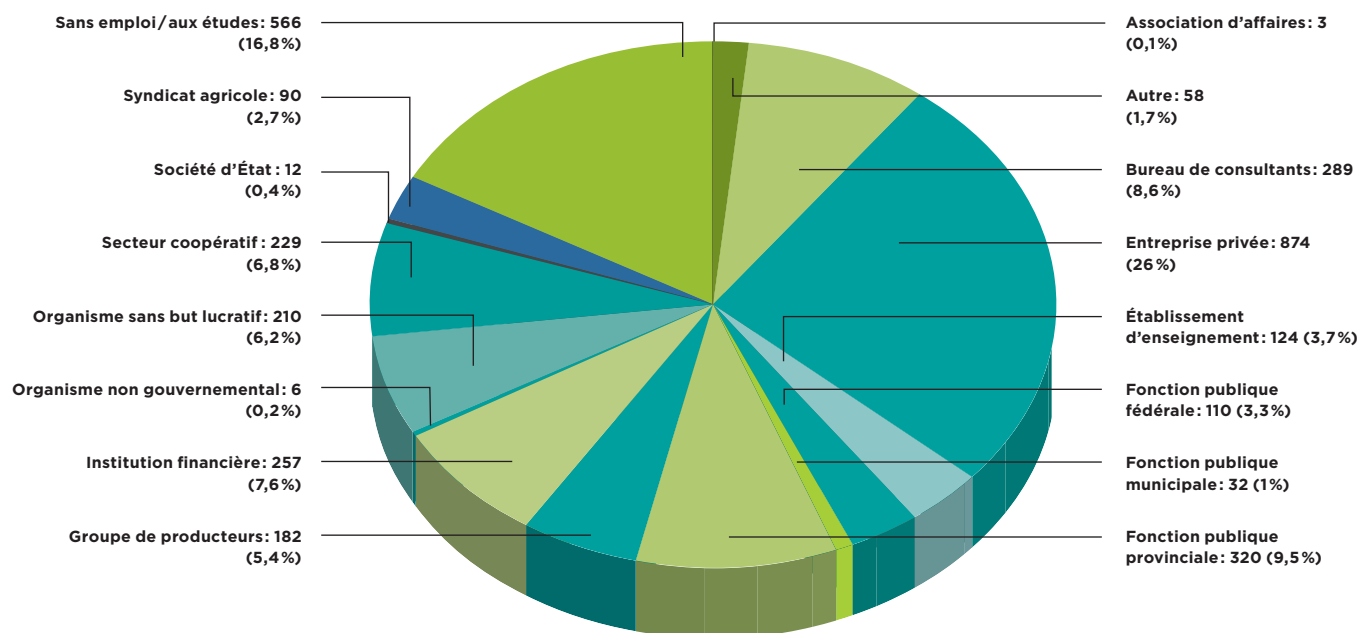
CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	NOMBRE	
		COTISATION ANNUELLE	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE OU SPÉCIALE
Membre régulier	2812	589,84 \$	OPQ: 29 \$
Membre régulier – Rabais parental (membre responsable d'un nouvel enfant)	100	196,61 \$	OPQ: 29 \$
Membre régulier (nouveau membre – admission avril 2022)	43	540,69 \$	OPQ: 29 \$
Membre régulier (nouveau membre – admission septembre 2022)	42	294,92 \$	OPQ: 29 \$
Membre régulier (nouveau membre – admission octobre 2022)	1	245,77 \$	OPQ: 29 \$
Membre régulier (nouveau membre – admission novembre 2022)	15	196,61 \$	OPQ: 29 \$
Membre régulier (nouveau membre – admission décembre 2022)	10	147,46 \$	OPQ: 29 \$
Permis temporaire	1	589,84 \$	OPQ: 29 \$
Permis restrictif temporaire	0	589,84 \$	OPQ: 29 \$
Membre retraité	181	196,61 \$	OPQ: 29 \$
Membre invalide	9	196,89 \$	OPQ: 29 \$
Membre à vie	148	0 \$	OPQ: 29 \$
Total de membres	3362		

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2023 avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

L'Ordre compte trois membres avec une limitation du droit d'exercer certaines activités professionnelles liées à l'agronomie (excluant les membres titulaires d'un permis restrictif temporaire ou d'un permis spécial).

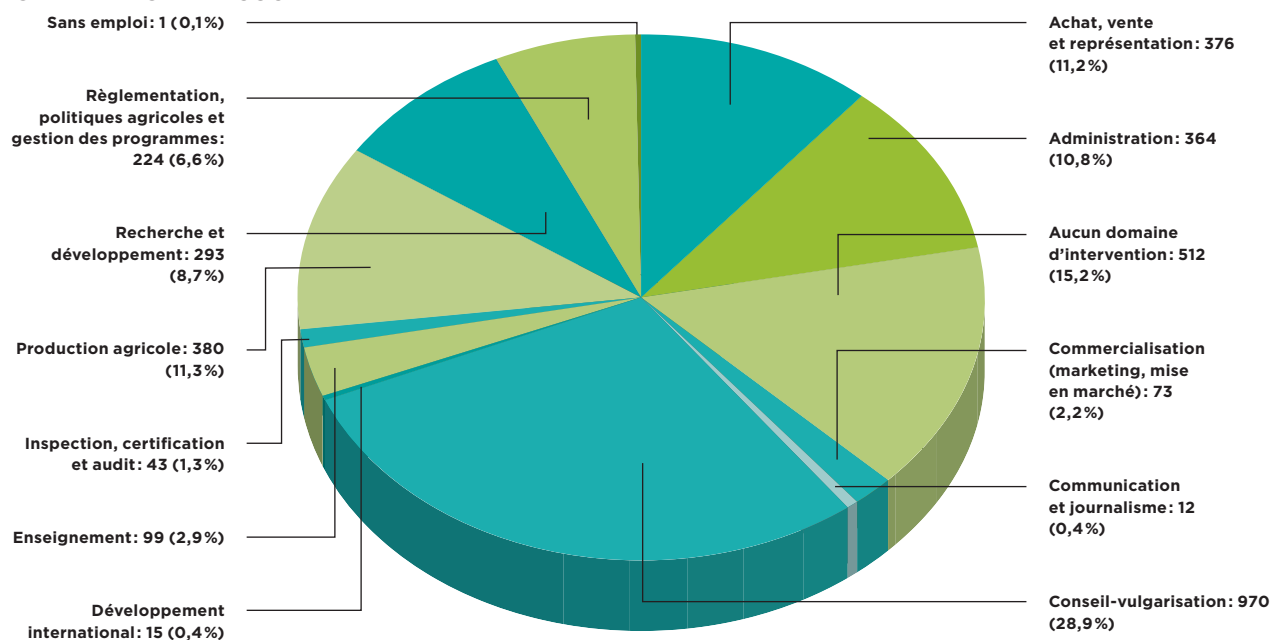
Répartition des membres réguliers selon le type d'employeur au 31 mars 2023

NOMBRE TOTAL : 3362



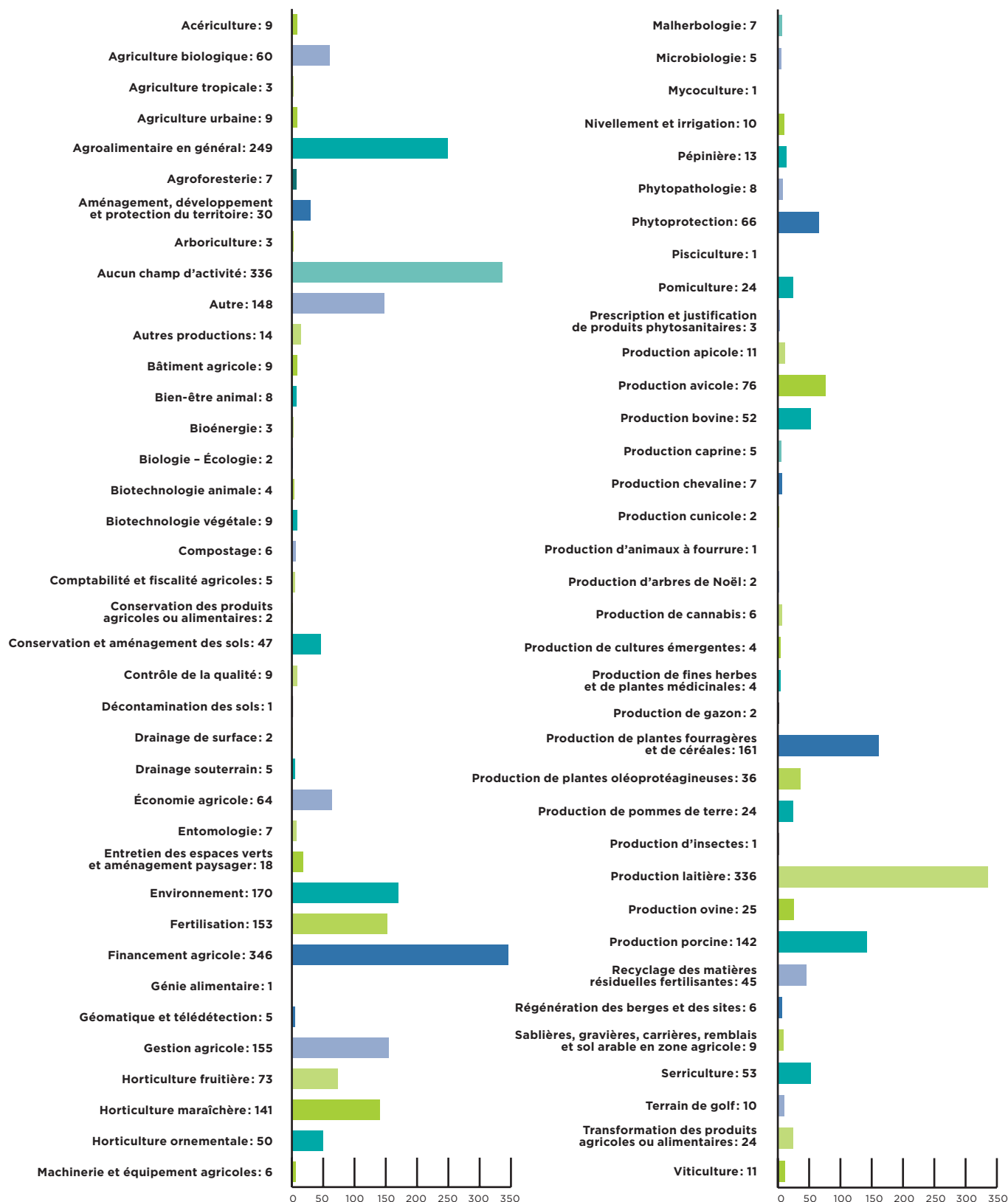
Répartition des membres réguliers selon leur domaine d'intervention au 31 mars 2023

NOMBRE TOTAL : 3362



Répartition des membres réguliers selon leur champ d'activité au 31 mars 2023

NOMBRE TOTAL : 3362



PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

L'Ordre des agronomes du Québec a eu le privilège d'honorer les lauréats suivants au cours de l'année 2022.



ORDRE DU MÉRITE
AGRONOMIQUE

M. Nicolas Tremblay, agr.
M. Gaétan Desroches, agr.
M. Robert Berthiaume, agr.



MÉDAILLE DE DISTINCTION
AGRONOMIQUE

M. Étienne Hardy, agr.
Mme Claudine Giguère, agr.
Mme Marie-Josée Turgeon, agr.
M. Stéphane Lapierre, agr.
Mme Huguette Martel, agr.
Mme Karine Simard, agr.



PRIX AGRONOME ENGAGÉ
DANS SA COMMUNAUTÉ

Mme Andréanne Ouellet, agr.



PRIX
JEUNE AGRONOME

Mme Justine Richard-Giroux, agr.



MÉRITE SPÉCIAL
ADÉLARD-GODBOUT

Ferme Onésime Pouliot



MÉRITE DU CIQ

M. Marc Préfontaine, agr.

BÉNÉVOLES

DES COMITÉS DE L'ORDRE

2022-2023

Comité ad hoc sur la mise à jour du Code de déontologie des agronomes

Martine Giguère, agr.
(présidente du comité)
Louise Viau,
administratrice nommée
Carole-Anne Lapierre, agr.
Éric Lavoie, agr.
et syndic par intérim
Gilles Tremblay, agr.
Amévi Toglo, agr.
Éric Dagenais, agr.
Marina Vachon, conseillère
juridique et secrétaire de l'Ordre
Christiane Brizard, avocate

Comité d'admission

Pascal Thériault, agr.
(président du comité)
Bruno Demers, agr.
Yasmina Larbi-Youcef, agr.
Andréane Martin, agr.
Alain Perras, agr.
Éric Dagenais, agr.
(secrétaire du comité)

Conseil d'arbitrage des comptes

Camil Dutil, agr.
(président du comité)
Sylvie Côté, agr.
Gilles Gagné, agr.
Yves Lefebvre, agr.
Sylvie Thibaudeau, agr.
Marina Vachon, avocate
(secrétaire du comité)

Conseil de discipline

M^{re} Marie-Josée Corriveau
(présidente en chef du Bureau
des présidents des conseils
de discipline)
M^{re} Daniel Y. Lord
(président adjoint en chef du conseil)
Julie Major, agr.
Radka Petkova Voyvodova-Valeva, agr.
Charlotte Bourget-Rousseau, agr.
Yvan Beaudin, agr.
Roger Bergeron, agr.
Marina Vachon, avocate
(secrétaire du conseil
du 1^{er} avril 2022 au 16 mars 2023)
Louise Richard, avocate
(secrétaire adjointe du conseil)
Lily Cardin, adjointe juridique
(nomination comme secrétaire
du conseil le 17 mars 2023)

Comité de révision des décisions du syndic

Robert Blanchette,
représentant du public
Nathalie Côté, agr.
Éric Léger, agr.
Pascale Bilodeau, agr.
Marina Vachon, avocate
(secrétaire du comité)

Comité des équivalences

Thierry Balthazard, agr.
(président du comité)
Jacques Goulet, agr.
Robert Lagacé, agr.
Julie Major, agr.
Pascal Thériault, agr.
Kevin Wade, agr.
Éric Dagenais, agr.
(secrétaire du comité)

Comité de révision des décisions d'équivalences

Suzelle Barrington, agr.
Guillaume Grégoire, agr.
Marc-Antoine Guesthier, agr.
Marina Vachon, avocate
(secrétaire du comité)

Comité d'inspection professionnelle

Sophie Gendron, agr.
(présidente du comité)
Mohamed Derouich, agr.
Sylvain Pagé, agr.
Pierre Desrosiers, agr.
Maxim Lavoie, agr.
Nasser Seggar, agr.
Chantale Soumahoro, agr.
Martin D'Amours, agr.
Michel Duval, agr.
Amévi Toglo, agr.
(secrétaire du comité)

Comité de la formation des agronomes

Pascal Thériault, agr.
(président du comité)
Thierry Balthazard, agr.
Jesus Jimenez Orte,
représentant du public
Simon Laverdière, suppléant
nommé par le MESSR
François Castonguay, nommé par le BCI
Valérie Gravel, nommée par le BCI
Éric Dagenais, agr.
(secrétaire du comité)

Comité de la formation continue

Isabelle Dubé, agr.
(présidente du comité)
Richard Dessureault, agr.
Christian Gonthier, agr.
Sara Scantland, agr.
Jean-Sébastien Laflamme, agr.
Kevin Wade, agr.
Raphaëlle Gendron, agr.
(secrétaire du comité)

Comité sur les prix honorifiques

Martine Giguère, agr.
(présidente du comité)
Brigitte Fortin, agr.
Catherine Larivée-Bazinet, agr.
Jean-Jacques Simard, agr. retraité
Robert Lapalme, agr.

Comité consultatif sur les MRF

Michel Montpetit, agr.
(président du comité)
Éric Beaulieu, agr.
Pierre Bélanger, agr.
Daniel Bernier, agr.
Pascale Cantin, agr.
François Labrie, agr.
Denis Potvin, agr.
Sophie St-Louis, agr.
Martine Talbot, agr.
Jean Vigneux, agr.
Guillaume Boivin, agr.
Édith Mercier, agr.
Geneviève Dussault, agr.
Éric Dagenais, agr.
(secrétaire du comité)

Comité ad hoc sur l'assurance responsabilité professionnelle

Nancy Morin, agr. (présidente
du comité jusqu'en avril 2022)
Louise Viau, administratrice
nommée (présidente du comité
à partir d'avril 2022)
Nicolas Jobin, agr.
Dominik Desrosiers, agr.
Shanon Simard, agr.
Michel Montpetit, agr.
Éric Dagenais, agr.
Marina Vachon, avocate
(secrétaire du comité)

Comité de révision des décisions d'admission

Richard Dessureault, agr.
Nancy Morin, agr.
Thierry Balthazard, agr.
André St-Hilaire, agr.
Alain Perras, agr.

Comité des examinateurs pour l'une ou plusieurs séances d'examen d'admission à la pratique

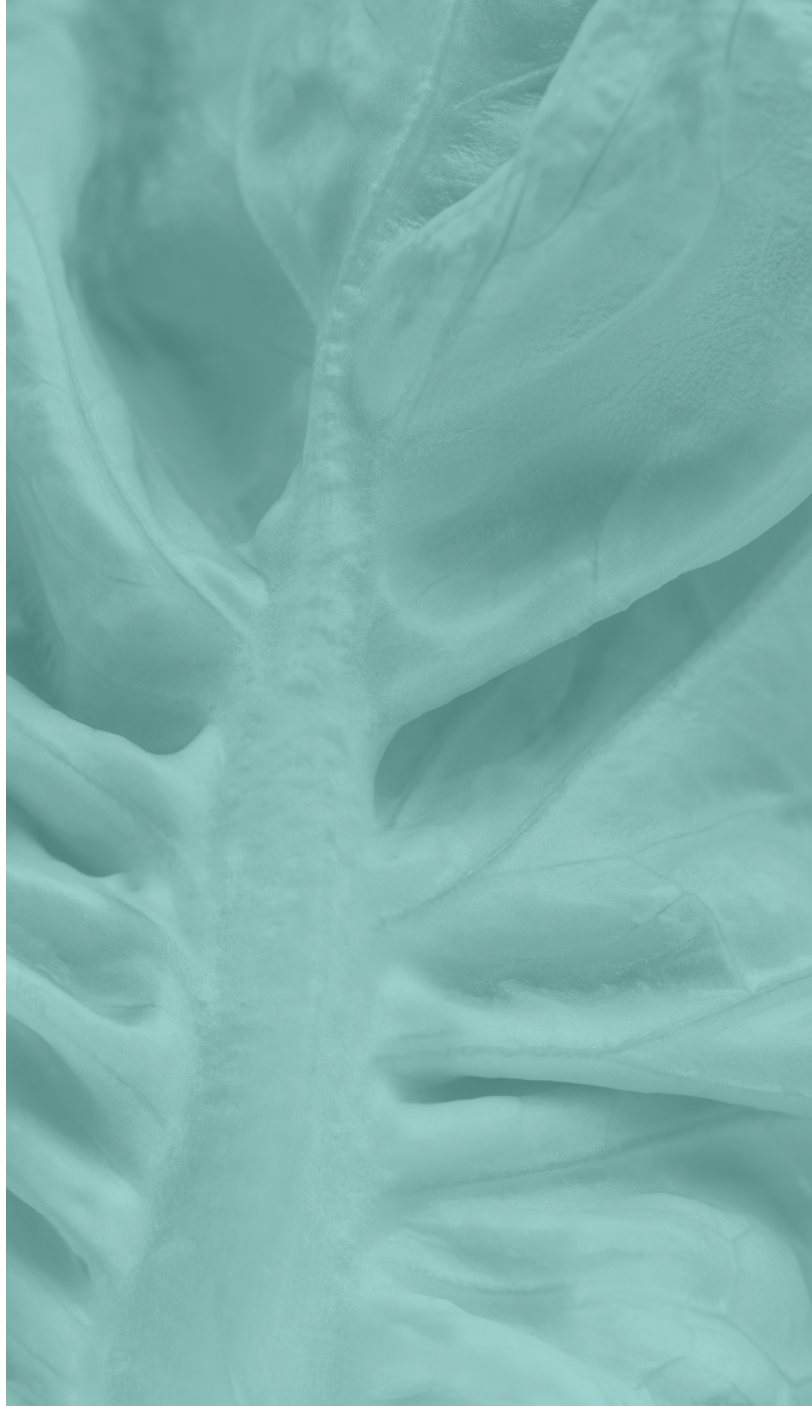
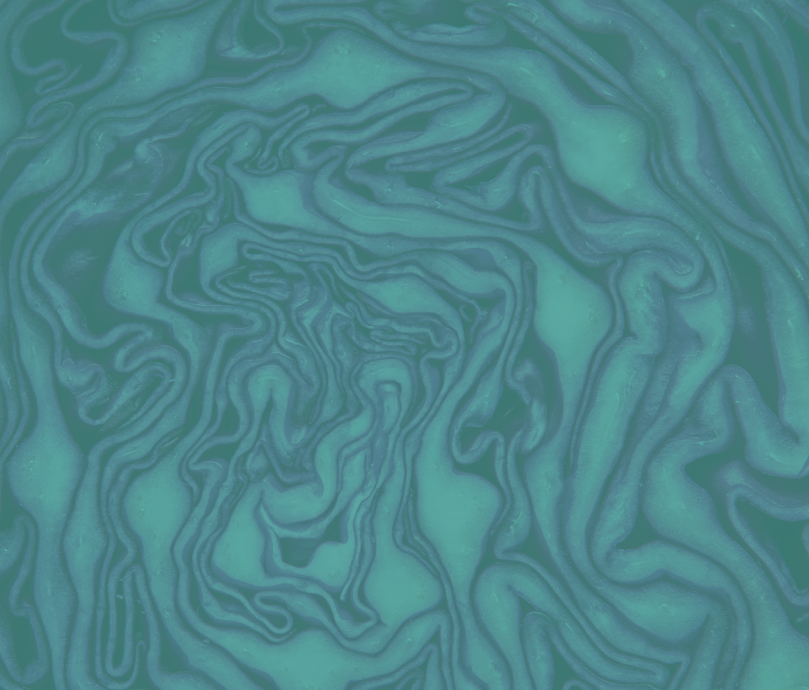
Andréane Martin, agr.
Argelia Torres Hernandez, agr.
Asmae Gaizi, agr.
Ayitre Akpakouma, agr.
Benoit Turgeon, agr.
Bernard Doré, agr.
Bruno Demers, agr.
Caroline Collard, agr.
Caroline Grégoire, agr.
Charles Fournier-Marcotte, agr.
France Bélanger, agr.
Grégoire Brisson, agr.
Guy Bergeron, agr.
Hélène St-Louis, agr.
Laurie Gélinas, agr.
Louise Genest, agr.
Luc-Marc Boivin, agr.
Marie-Christine Fauteux, agr.
Marie-Ève Bérubé, agr.
Marie-Ève Tremblay, agr.
Marie-France Blais, agr.
Martin Breton, agr.
Maude Fontaine, agr.
Michel Lemelin, agr.
Mohamed Derouich, agr.
Mylène St-Onge, agr.
Nathalie Côté, agr.
Pierre Desrosiers, agr.
Pierre-Étienne Parent, agr.
Pierre-Luc Lussier, agr.
René Gagnon, agr.
Sébastien Whissell, agr.
Suzelle Barrington, agr.
Sylvain Pagé, agr.
Valérie Côté, agr.
Valérie Tremblay, agr.
Véronique Guillemette, agr.
Véronique Samson, agr.
Virginie Rochet, agr.
William Mc Maniman, agr.

Comité des propositions

Johanne Boucher,
administratrice nommée
Yvan Chagnon, agr.
Nathalie Côté, agr.
Martine Giguère, agr.
Richard Dessureault, agr.
Catherine Larivée Bazinet, agr.
Marina Vachon, avocate
(secrétaire du comité)

Comité ad hoc pour la rédaction du règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel dont la compétence relève d'une technologie de l'agriculture (comité OAQ-OTPG)

Martine Giguère, agr.
(présidente du comité)
Pascal Thériault, agr.
Michel Brosseau, agr.
Marina Vachon, avocate
Éric Dagenais, agr.



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023



Madame la Présidente,
Membres du Conseil,
Chers membres,

J'ai l'honneur de vous présenter les états financiers de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier 2021-2022 et les travaux réalisés par le Comité des finances et d'audit pendant cette même période.

Vous avez, dans les pages qui suivent, les états financiers audités par le cabinet comptable Raymond Chabot Grant Thornton au 31 mars 2023.

Petit rappel, les prévisions budgétaires vous ont été présentées à notre dernière assemblée générale annuelle en 2022, et le Conseil d'administration a adopté ce budget.

Il est important de commencer par noter que, tel qu'on le précise au second paragraphe de la page 2 du rapport de l'auditeur, celui-ci a émis une opinion sans réserve, et qu'il n'a pas produit de rapport de déficience en lien avec nos contrôles internes.

L'Ordre a réalisé un excédent des produits par rapport aux charges de 289 476 \$. Ce montant comprend les produits destinés au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité, de 75 402 \$. L'excédent d'opération est en réalité de 214 074 \$.

Ce sont des produits supérieurs de 135 567 \$ combinés à des charges inférieures de 257 152 \$ par rapport aux prévisions budgétaires qui ont produit cet excédent. C'est donc un excédent d'opération de 392 719 \$ supérieur aux prévisions budgétaires qui a été réalisé pour l'année terminée au 31 mars

2023. Ces résultats s'expliquent notamment par :

- Une gestion serrée des dépenses à tous les niveaux et en particulier au niveau de la masse salariale qui a été de 146 829 \$ de moins que le budget;
- Un encaissement de cotisation des membres plus élevé de 50 640 \$ dû à un taux de renouvellement des membres plus élevé que ce qui a été prévu au budget;
- Des revenus de formation plus élevés de 70 961 \$ attribuables à la fin de la première période d'application de la loi sur l'obligation d'heures de formation continue qui a produit plus de revenus avec les formations en ligne sur la plateforme Asio;
- Des revenus du congrès plus élevés de 65 437 \$ avec des charges moins élevées de 56 572 \$;
- Un encaissement de 44 058 \$ de plus en revenus d'intérêts sur placement dû à la hausse importante des taux d'intérêt durant l'année.

Maintenant, comme vous le lirez à la page 6 du rapport de l'auditeur, des charges d'opération totalisant 62 595 \$ ont été imputées aux trois fonds qui ont été mis en place. Selon les besoins futurs des différents projets, nous estimons que :

- Le solde du fonds destiné à financer la réalisation de la planification stratégique 2021-2024 de 59 952 \$ sera suffisant pour couvrir les dépenses à venir pour ce projet;
- Le solde du fonds d'encouragement des comités de 37 232 \$ sera suffisant;
- Nous devons remettre des fonds pour ce qui est du projet de modernisation de la Loi sur les agronomes car le fond est actuellement déficitaire de 17 344 \$.

À la page 8 du rapport de l'auditeur, l'Ordre présente un actif non grevé d'affectations de 125 981 \$ ce qui lui donne une marge de manœuvre permettant d'assurer six mois de financement des activités courantes.

Finalement, l'avoir des membres (ou actif net), au 31 mars 2023, se chiffre à 180 0716 \$.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers audités lors de sa séance du 9 juin 2023.

En plus d'avoir réalisé leurs activités récurrentes comme l'examen des résultats financiers mensuels, l'établissement des prévisions budgétaires pour l'année à venir et la fixation de la cotisation annuelle, les membres du comité des finances et d'audit ont :

- En collaboration avec le comité de gouvernance, revu le processus d'élection du poste de la vice-présidence ainsi que la rémunération des postes de présidence et de vice-présidence;
- Revu les différents frais inhérents à l'admission des agronomes afin qu'ils couvrent bien toutes les heures-personnes engagées dans les processus d'ouverture de dossiers, d'examen, de révision.

En matière de gestion des risques, le comité a effectué, avec les membres du Conseil d'administration et de la permanence, une recension des risques, de leur probabilité et de leur gravité. Les données obtenues ont été validées et classées dans une matrice à partir de laquelle une politique de gestion des risques a été élaborée par le comité de gouvernance et est suivie sur une base régulière.

Je profite de ces dernières lignes pour remercier les membres du comité des finances et d'audit pour l'intérêt, le sérieux et l'intégrité avec lesquels ils participent aux décisions touchant les finances de l'Ordre.

Le président,



Michel Montpetit, agr., MBA
Comité des finances et d'audit

Ordre des agronomes du Québec
États financiers
au 31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexe	15
Autres informations	16

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux administrateurs de
Ordre des agronomes du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Ordre des agronomes du Québec (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces données budgétaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Autre point – informations supplémentaires

Les informations supplémentaires contenues dans les autres informations ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Brossard
Le 20 juin 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117013

Ordre des agronomes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023		2022
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Produits			
Cotisations brutes des membres	1 706 863	1 757 503	1 753 154
Quote-part aux sections	(59 740)	(60 688)	(59 623)
Activités de formation	110 000	180 961	29 679
Admission à la pratique et équivalences	74 500	31 955	53 219
Amendes	9 000	16 699	3 820
Congrès	142 500	207 937	125 648
Revenus d'intérêts sur les placements	15 000	59 058	16 074
Agro-publicité et offres d'emploi	81 000	78 939	102 587
Services administratifs	114 500	58 326	50 710
Subventions et partenariats			
Subventions du gouvernement provincial	4 000	2 500	17 283
Autres partenariats	30 000	30 000	15 000
	<u>2 227 623</u>	<u>2 363 190</u>	<u>2 107 551</u>
Charges			
Salaires et charges sociales	1 274 424	1 127 595	1 157 058
Activités de formation	64 000	61 127	27 801
Admission et équivalences	16 350	194	
Association	30 500	29 242	31 177
Bourses	18 000	16 415	16 714
Comités (annexe)	17 900	17 013	4 168
Congrès	200 000	143 428	58 215
Déplacements et représentation	25 000	20 743	12 441
Gestion et administration	171 850	167 903	215 508
Honoraires professionnels	415 750	465 969	472 851
Publications, abonnements et documentation	90 750	11 811	11 954
Intérêts et frais bancaires	50 000	55 479	46 283
Amortissements	31 744	32 197	43 457
	<u>2 406 268</u>	<u>2 149 116</u>	<u>2 097 627</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(178 645)</u>	<u>214 074</u>	<u>9 924</u>
FONDS DE STABILISATION – ASSURANCE RESPONSABILITÉ			
Produits			
Produits destinés au fonds de stabilisation – assurance responsabilité		75 402	8 404
Excédent des produits par rapport aux charges	-	75 402	8 404
Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(178 645)</u>	<u>289 476</u>	<u>18 328</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

Ordre des agronomes du Québec
Évolution des soldes de fonds
pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023					2022
	Grevés d'affectations d'origine interne					
	Fonds de planification stratégique	Fonds de modernisation – Loi sur les agronomes	Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	Fonds d'en- couragement des comités de l'Ordre	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds au début	70 607	11 828	385 493		1 043 312	1 492 912
Excédent des produits par rapport aux charges			75 402		214 074	18 328
Virements interfonds (note 4)				60 000	(60 000)	
Utilisation (note 4)	(10 655)	(29 172)		(22 768)	62 595	
Soldes de fonds (négatifs) à la fin	59 952	(17 344)	460 895	37 232	1 259 981	1 511 240

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	289 476	18 328
Éléments hors caisse		
Amortissement des actifs incorporels	12 247	21 197
Amortissement des immobilisations corporelles	19 950	22 260
Produits d'intérêts réinvestis		(5 297)
Produits destinés au fonds de stabilisation – assurance responsabilité réinvestis	(21 158)	(37 350)
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(97 607)	23 190
Frais payés d'avance	(23 987)	8 558
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(45 021)	(105 023)
Produits de cotisations reportés	15 409	64 551
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	149 309	10 414
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(207 000)	(656 000)
Cession de placements	196 000	186 031
Immobilisations corporelles	(2 619)	(8 670)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(13 619)	(478 639)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	135 690	(468 225)
Encaisse au début	2 813 221	3 281 446
Encaisse à la fin	2 948 911	2 813 221

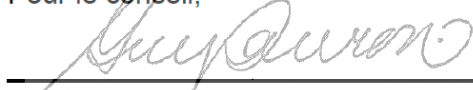
Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec
Situation financière
 au 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 948 911	2 813 221
Tranche des placements échéant à moins de un an	190 000	196 000
Comptes clients et autres créances (note 5)	126 720	29 113
Frais payés d'avance	82 913	58 926
	<u>3 348 544</u>	<u>3 097 260</u>
Long terme		
Placements (note 6)	894 100	855 942
Immobilisations corporelles (note 7)	72 904	90 235
Actifs incorporels (note 8)	4 110	16 357
	<u>4 319 658</u>	<u>4 059 794</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	845 049	890 070
Produits de cotisations reportés	1 643 893	1 628 484
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	30 000	
	<u>2 518 942</u>	<u>2 518 554</u>
Long terme		
Dette à long terme		30 000
	<u>2 518 942</u>	<u>2 548 554</u>
SOLDES DE FONDS		
Non grevé d'affectations	1 259 981	1 043 312
Grevés d'affectations d'origine interne		
Fonds d'encouragement des comités de l'Ordre	37 232	
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	460 895	385 493
Fonds de modernisation – Loi sur les agronomes	(17 344)	11 828
Fonds de planification stratégique	59 952	70 607
	<u>1 800 716</u>	<u>1 511 240</u>
	<u>4 319 658</u>	<u>4 059 794</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des agronomes du Québec (ci-après « l'organisme ») est constitué en vertu de l'article 27 du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26). L'organisme a pour mission d'assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds de stabilisation – assurance responsabilité a été créé dans le but de pallier les hausses de primes.

Le fonds de planification stratégique a été créé dans le but de financer les activités liées à la mise en œuvre de la planification stratégique 2021-2024 de l'organisme, notamment celles du secteur des communications.

Le fonds de modernisation – Loi sur les agronomes a été créé dans le but de financer les activités liées à la modernisation de la Loi sur les agronomes, notamment celles nécessitant le soutien de consultants externes.

Le fonds d'encouragement des comités de l'Ordre a été créé dans le but d'encourager la participation des membres qui siègent à certains comités en leur versant des jetons de présence.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Un emprunt contracté auprès d'une autorité gouvernementale, qui est assorti d'une clause dispensant l'organisme d'effectuer les remboursements tant qu'il se conforme aux conditions spécifiées lors de l'octroi de l'emprunt, est comptabilisé conformément à la méthode comptable décrite précédemment. Le cas échéant, la dette résultant de l'obligation de rembourser une telle aide gouvernementale est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les conditions entraînant le remboursement se matérialisent.

Produits de cotisations

Les produits de cotisations brutes des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la période couverte par la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Produits autres que les cotisations

Les produits autres que les cotisations, tels que les produits d'activités de formation, d'admission à la pratique et d'équivalences, d'amendes, de congrès, d'agro-publicité et d'offres d'emploi, de services administratifs et de partenariats, sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels amortissables, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels amortissables, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	Périodes
Améliorations locatives, mobilier et agencements	10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Base de données	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2023	2022
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	19 950	22 260
Amortissement des actifs incorporels	12 247	21 197

4 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 60 000 \$ a été transféré du fonds non grevé d'affectations au fonds d'encouragement des comités de l'Ordre. De plus, le conseil d'administration de l'organisme a autorisé l'utilisation d'un montant de 10 655 \$ à même le fonds de planification stratégique, d'un montant de 29 172 \$ à même le fonds de modernisation – Loi sur les agronomes et d'un montant de 22 768 \$ à même le fonds d'encouragement des comités de l'Ordre.

Ordre des agronomes du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2023

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	44 033	16 490
Intérêts courus	7 060	4 219
Remises sur le programme d'assurance à recevoir	75 627	8 404
	<u>126 720</u>	<u>29 113</u>

6 - PLACEMENTS

	2023	2022
	\$	\$
Certificats de placement garanti, 1,7 % à 5,1 % (0,9 % à 1,98 % au 31 mars 2022), échéant de novembre 2023 à novembre 2025	667 000	656 000
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité (a)	417 100	395 942
	<u>1 084 100</u>	<u>1 051 942</u>
Tranche échéant à moins de un an	190 000	196 000
	<u>894 100</u>	<u>855 942</u>

(a) La juste valeur du placement a été établie selon les informations obtenues d'une société d'assurance.

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023	2022
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Coût	\$	\$
Améliorations locatives	24 032	23 503
Équipement informatique	114 914	104 539
Mobilier et agencements	133 000	71 000
	<u>271 946</u>	<u>199 042</u>
	<u>72 904</u>	<u>90 235</u>

8 - ACTIFS INCORPORELS

	2023	2022
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Coût	\$	\$
Base de données	469 294	465 184
Logiciels	36 346	36 346
	<u>505 640</u>	<u>501 530</u>
	<u>4 110</u>	<u>16 357</u>

Ordre des agronomes du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2023

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	74 516	89 924
Salaires, vacances et charges sociales à payer	73 323	62 151
Taxes à la consommation à payer	207 600	209 854
Office des professions du Québec	88 392	93 873
Agronome Canada	61 340	61 340
Assurance responsabilité à payer	287 963	311 715
Loyer à payer	51 915	61 213
	<u>845 049</u>	<u>890 070</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 197 109 \$ au 31 mars 2023 (216 227 \$ au 31 mars 2022).

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux certificats de placement garanti est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

11 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats à long terme, à verser une somme de 616 503 \$ pour la location de bâtiments et pour des services de gestion comptable et financière.

Le contrat pour les bâtiments échoit en novembre 2028. De plus, le contrat pour les services de gestion comptable et financière échoit en août 2023 et se renouvellera automatiquement pour une période de 24 mois, à moins que l'organisme ne signifie son intention de mettre fin à l'entente dans les 120 jours précédant l'échéance du contrat.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 127 058 \$ en 2024 et à 106 788 \$ de 2025 à 2028.

Ordre des agronomes du Québec

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023		2022
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
COMITÉS			
Comité découlant de la pratique	14 300	17 013	4 200
Autres comités	3 600		(32)
	17 900	17 013	4 168

Ordre des agronomes du Québec

Autres informations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

(non audité)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
DÉTAIL DES FRAIS		
Admission et reconnaissance des équivalences		
Charges salariales	–	55 537
Inspection professionnelle		
Charges salariales	50 635	66 512
Frais de comité		219
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	1 655	251
Honoraires	81 874	91 216
	<u>134 164</u>	<u>158 198</u>
Bureau du syndic		
Charges salariales	184 478	132 326
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	1 787	886
Honoraires – syndic expert		5 578
Honoraires – procureur	83 570	96 694
	<u>269 835</u>	<u>235 484</u>
Conseil de discipline		
Jetons de présence		1 013
Frais de comité	593	239
	<u>593</u>	<u>1 252</u>



Ordre des agronomes du Québec

1200, avenue Papineau, bureau 450, Montréal, QC H2K 4R5

T. 514 596-3833 | 1 800 361-3833

agronome@oaq.qc.ca | oaq.qc.ca

